



LA MÉTÉO: CHUTES DE NEIGE DISPERSÉES.  
MINIMUM: -5°, MAXIMUM: -1°.  
DEMAIN: NUAGEUX. DÉTAILS PAGE A 2

**LANIEL COMMUNICATION**  
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.  
Nous avons ce qu'il vous faut!

**LANIEL**

628-1012

**35 cents**

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents.  
Ailleurs au Québec: 50 cents

**AUJOURD'HUI**



**• COATES**

L'effeuilleuse Mickey O'Neill affirme que l'entretien qu'elle a eu le 29 novembre dernier avec Robert Coates au cabaret « Tiffany's » de Lahr n'avait à aucun moment dévié sur des questions de défense ou de sécurité.

page A 8



**• JEUNESSE**

Mme Andrée Champagne, ministre d'État à la Jeunesse, confie à 24 jeunes Canadiens, dont cinq du Québec, le rôle de conseillers spéciaux auprès du gouvernement durant l'Année internationale de la jeunesse.

page A 4

**• BOIS**

Si Washington met à exécution son projet de limiter à 25 p. cent la part du marché du bois de construction canadien aux États-Unis, 75 000 travailleurs seront mis à pied au Canada, dont 15 000 au Québec.

page C 1

**• SALVADOR**

Le Salvador se relève lentement de la série d'attentats perpétrés mardi par la guérilla contre des barrages, des transformateurs et des lignes du réseau national d'électricité.

page E 1

**LES TROIS MEURTRES DU 8 MAI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

# Denis Lortie condamné à vie

■ QUÉBEC — Rejetant la défense d'aliénation mentale qui leur avait été présentée, cinq femmes et sept hommes ont déclaré hier Denis Lortie trois fois coupable de meurtre au premier degré. Camille Lepage, Roger Lefrançois et Georges Boyer avaient tous trois été abattus, on le sait, lors de la fusillade du 8 mai, à l'Assemblée nationale.

**LÉOPOLD LIZOTTE**

Les douze jurés en sont venus à la conclusion qu'il s'agissait d'assassinats vraiment prémédités et que, même si les trois victimes n'étaient pas celles que Lortie avait préalablement choisies, son intention générale de tuer suffisait pour justifier leur verdict.

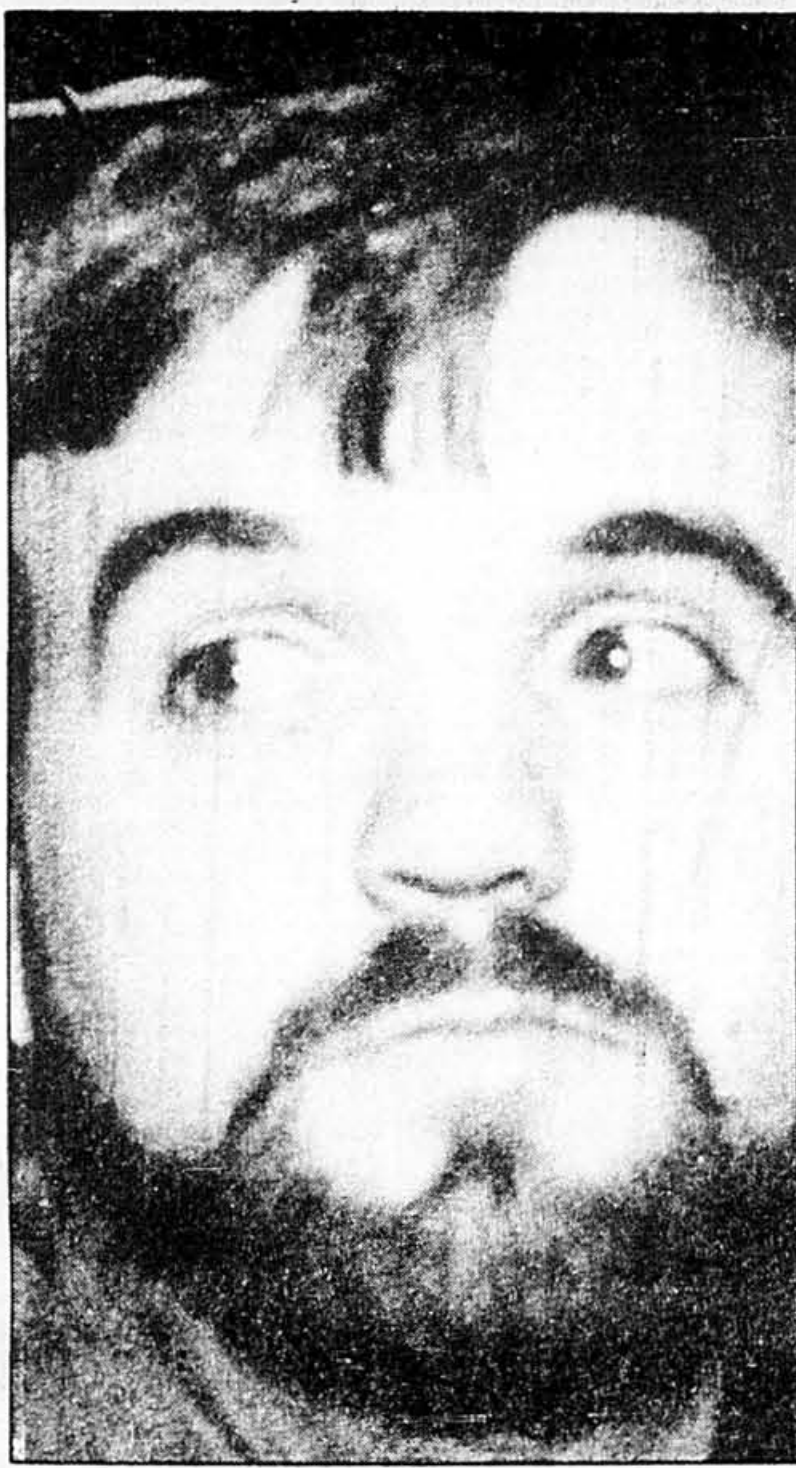
Le jeune militaire a subseqüemment été condamné à la prison à perpétuité, sans possibilité de libération avant 25 ans.

Mais ce n'est qu'après un délai d'une quinzaine de minutes que la sentence fut effectivement prononcée. Entre-temps, les avocats de l'accusé avaient soulevé la possibilité de présenter une requête pour éviter ce châtiment, en invoquant la Charte des droits de l'homme qui interdit les peines cruelles. Le juge Yvan Migneault leur a suggéré de soulever la question auprès des parents des victimes.

Le magistrat a par ailleurs critiqué vertement la façon dont les avocats avaient procédé à une partie de leur défense. Il a dit avoir failli tomber de sa chaise en les entendant mettre fin à leur preuve sans avoir fait entendre quelque témoin pour établir légalement les antécédents malheureux de leur client, se reposant plutôt sur les déclarations de seconde main de psychiatres, dont certains se seraient eux-mêmes couverts de ridicule.

Le magistrat a même ajouté qu'il avait ressenti une certaine sympathie à l'endroit de l'accu-

voir LORTIE en A 2



Le caporal Denis Lortie, reconnu coupable du meurtre au premier degré de trois employés de l'Assemblée nationale, a été condamné hier à purger une peine de 25 ans ferme. Lortie a accueilli le verdict et la sentence sans broncher. photolaser CP

## Faudra-t-il reprendre ce procès?

■ Les cinq longues semaines d'instruction consacrées au procès du caporal Denis Lortie et les cinq courtes journées prises par le jury pour en arriver au triple verdict de culpabilité d'hier, pourraient bien avoir été du temps perdu.

**LÉOPOLD LIZOTTE**

Car la condamnation au pénitencier à perpétuité, prononcée à la suite du verdict, ne saura vraisemblablement tenir pour au moins une raison, raison qui pourrait être, cependant, la dernière que voudront invoquer les avocats de la défense puisqu'ils en sont eux-mêmes à l'origine.

Pendant quelque 45 minutes, le 21 janvier, Denis Lortie était absent de la salle d'audience alors qu'on discutait justement de la possibilité — et de la légalité — qu'il soit excusé pendant la projection du vidéo tourné par les caméras de l'Assemblée nationale.

Les avocats du jeune homme firent entendre un psychiatre qui déclara que ce film du raid du 8 mai pouvait être fort dangereux pour la santé mentale de l'accusé. Un autre médecin, sans se prononcer carrément pour que le prévenu reste à son siège pendant ce visionnement, proposa tout simplement que l'on tente l'essai.

Au cours de la discussion qui s'ensuivit, le juge souligna lui-même les dangers d'une telle exclusion, pour la légalité du procès. Et il alla jusqu'à dire que ce pourrait être, en soi, une raison suffisante pour faire annuler le verdict.

voir VERDICT en A 2

**DES ÉTUDIANTS CHEZ LUI, SANS CONSOMMATION DE DROGUE**

# Richard Hatfield dit avoir été victime d'une conspiration

■ FREDERICTON — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a admis, hier, avoir in-

**MICHEL CORMIER**  
collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

collaboration spéciale

voir HATFIELD en A 2

**ADMETTANT QUE LE « CHIQUAGE DE GUENILLE » PEUT LUI NUIRE**

# Lévesque a bonne confiance dans le succès de la Conférence de Regina

■ REGINA — C'est confiant dans les chances de succès de la Conférence et peu inquiet des velléités de contestation de

**LOUIS FALARDEAU**  
envoyé spécial de LA PRESSE

son leadership que le premier ministre, M. René Lévesque, est arrivé hier à Regina où s'ouvre ce matin une rencontre de deux jours des onze premiers ministres sur l'économie.

«Ce que j'ai appelé le beau risque se concrétise déjà. On a des relations autrement plus séreines qu'avec l'ancien gouvernement, qui nous ont permis de signer plusieurs ententes en quelques mois», a dit M. Lévesque à son arrivée à l'hôtel.

«On a donc bon espoir qu'il va se passer quelque chose de positif ici d'ici à vendredi. Mais ça reste à voir», a-t-il ajouté.

Abordant le sujet de la contes-

tation de son leadership, M. Lévesque a reconnu que ce qu'il a appelé le «chiquage de guenille» pouvait lui nuire quelque peu à Regina. «Mais on n'est pas le pire cas en ce moment», s'est-il empressé d'ajouter, faisant allusion aux problèmes de son homologue du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield.

Pour l'essentiel, il a expliqué que les retombées du congrès affectent certains députés et mi-

nistres. Mais il a assuré qu'on verra plus clair à ce sujet après les réunions spéciales du caucus et du cabinet qui auront lieu au cours des deux prochaines semaines.

Avant de quitter Québec hier matin, M. Lévesque s'était dit prêt à faire face à la fronde. «Je vais leur dire que j'ai nettement l'intention de rester», a-t-il déclaré. Il a ajouté, philosophe:

voir LÉVESQUE en A 2

# Loi 101: Québec compte modifier l'une des chartes

■ Le gouvernement du Québec se propose de présenter, à la reprise des travaux parlementaires, un projet de loi qui modifiera ou remplacera carrément soit la Charte de

**ANDRÉ NOËL**

la langue française, soit la Charte des droits et libertés pour empêcher que les tribunaux puissent continuer d'invalider des parties de la première en invoquant la seconde.

C'est ce qu'a déclaré hier à LA PRESSE le ministre des Communautés culturelles, M. Gerald Godin, qui est, avec M. Pierre-Marc Johnson, ministre de la Justice, et M. François Gendron, ministre de l'Éducation, l'un des trois membres du comité spécial du cabinet sur la langue.

voir LOI 101 en A 2

**BIBLIOTHÈQUE**

## La bagatelle

■ Triste Saint-Valentin! Pour deux petites heures d'un flirt innocent avec une fille au grand cœur, voilà une belle carrière politique ruinée. Pour être, en fait, aller explorer le terrain de manœuvres amoureuses de bien des militaires.

Et dire que si l'affaire n'était pas devenue publique, M. Coates serait probablement encore ministre de la Défense! Ce qui tendrait à démontrer que l'important, c'est de ne pas se faire prendre. Parce qu'on sait aujourd'hui que faute avouée n'est pas toujours à moitié pardonnée.

Il demeure que les gouvernements conservateurs n'ont vraiment pas de chance avec leurs ministres de la Défense. Deux fois, en vingt ans, élaboussés par le même genre de scandale. Une pitié!

On s'est bien gaussé, jadis, de l'ex-ministre libéral Gilles Lamontagne. Mais on avait tort. Lui, au moins, sa passion c'était les F-18. Et on ne l'a pas perdu pour une bagatelle.

PIERRE GRAVEL

L'ERREUR DE M. COATES EST-ELLE D'AVOIR CAUSÉ AVEC UNE "DAME" OU BIEN D'AVOIR ÉTÉ MINISTRE DE LA DÉFENSE?



**SOMMAIRE**

Annonces classées ..... C 6, D 11 à D 13, E 2 à E 4

Arts et spectacles  
— Informations..... B 1 à B 5  
— Horaires ..... B 6, B 7

Décès, naissances, etc. .... E 5

Économie ..... C 1 à C 11

Êtes-vous observateur? ..... D 12

**FEUILLETON**  
«L'impayable  
Mme Chadwick» ..... D 12

Horoscope..... D 13

Le monde ..... E 1

Mots croisés..... E 3

«Mot mystère» ..... E 2

Quoi faire aujourd'hui ..... B 6

Télévision ..... B 1, B 4

Tribune libre ..... A 7

Vivre aujourd'hui ..... D 1 à D 4

**ARLOÛD SPORTS**  
Bandes dessinées ..... 12, 13

Mots croisés..... 18

**ROYAL LePAGE**

**Pour acheter ou vendre une maison: 876-2632**



À la fin de la quatrième semaine du procès du caporal Lortie, un admirateur a exhibé deux fois son « message » dans la salle d'audience, sans que le jury puisse le voir. Cette photo de l'incident a été rendue publique hier, après le prononcé du verdict et de la sentence.

# En rouge, sur le gilet d'un spectateur: « Bravo! Denis »

■ QUÉBEC — Les mesures de sécurité adoptées au Palais de justice de Québec pour le procès Lortie ont sans doute évité quelques incidents qui auraient pu perturber le déroulement de l'instruction. Il s'en est cependant produit deux qui ont retenu l'attention.

## LÉOPOLD LIZOTTE

Le dernier a eu lieu à la fin de la quatrième semaine, à l'insu des jurés qui venaient tout juste de quitter leurs sièges. C'était en matinée, alors que, pour un ajournement de mi-séance, les spectateurs avaient été tenus de garder leurs places.

C'est ce moment que choisit un jeune homme dans la vingtaine pour enlever tout d'abord son blouson de cuir noir, puis un gilet de lainage. Bombant délibérément le torse, il fit alors voir à plusieurs, sur un deuxième gilet,

blanc celui-là, un grand « Bravo! Denis » en lettres rouges de quel- que quatre pouces de hauteur.

Alertés, les gardiens postés à l'entrée de la salle, ainsi que des officiers de la SQ, allèrent rapidement lui demander de se rabiller, de quitter la cour et de montrer ses papiers.

Pendant qu'on allait vérifier son identité à un autre étage, le jeune homme à lunettes, sans y aller de quelque déclaration de sympathie que ce soit au prévenu prénommé Denis, acceptait volontiers de relever de nouveau son gilet pour exhiber encore, cette fois avec un large sourire, son message écarlate.

Puis, sans autrement se presser, il s'engouffra dans l'ascenseur le plus proche, toujours souriant.

Deux semaines plus tôt, on s'en souviendra, c'est un sexagénaire qui avait pris tout le monde par surprise, y compris les jurés, en

commentant tout haut la maladresse au tir de l'accusé, soulignant que si ce dernier avait été un franc-tireur, il aurait rasé d'un seul coup l'épaisse barbe du témoin alors interrogé.

Mais l'homme avait aussitôt quitté précipitamment la salle de lui-même et personne n'avait commenté l'incident.

Notons enfin que le juge Yvan Migneault a plus tard interdit à un psychiatre d'utiliser, pour étayer un point de son témoignage, une découpe de journal fai-

sant état d'un sondage réalisé par le poste CFCF au lendemain de la fusillade du 8 mai, sondage démontrant que quelques centaines d'auditeurs avaient appelé l'animateur d'une émission pour approuver, eux aussi, l'intervention armée du jeune caporal au Salon bleu.

Le magistrat avait alors déclaré qu'il serait non pertinent, voire franchement inconvenant et impensable, de rappeler cet endorsement « impressionnant » de la conduite du prévenu en jugement pour trois assassinats.

## VERDICT

SUITE DE LA PAGE 1

Ce n'est toutefois que plusieurs minutes plus tard que l'on s'aperçut que, pendant tout ce temps, le jeune magasinier était déjà absent depuis trois quarts d'heure. Le procureur de la Couronne amena alors l'un des avocats de la défense à admettre que c'était lui qui, au début de la séance, avait demandé aux gardiens de Lortie de ne pas le laisser entrer dans la salle.

Le président de la cour lui accorda alors son absolution. Sous condition de ne pas recommencer. Mais que pourra faire la Cour d'appel dans quelques mois, à la lumière de deux précédents qu'elle a elle-même créés? Et dans le plus célèbre des deux cas, la Cour suprême a subseqüemment entériné sa décision.

Le premier cas remonte à 1964. Un verdict de culpabilité pour parjure fut annulé contre le défunt juge Adrien Meunier parce que celui-ci avait été momentanément écarté de la salle pour une brève discussion sur la pertinence d'une question qui lui avait été posée. Le juge devait par la suite être acquitté.

L'un des magistrats qui ont décidé du cas Meunier, le juge Badaeux, avait même soutenu, dans sa décision, que l'absence de l'accusé, dans les circonstances, avait dépeuplé entièrement le tribunal de toute juridiction, et que le procès aurait dû prendre fin automatiquement au moment où cette absence avait été constatée.

L'an dernier, le plus haut tribunal de la province a rendu une décision semblable dans le cas de Donald Côté, parce que le juge Rustan B. Lambe avait étudié, dans sa chambre privée et forcément sans la présence du prévenu, des plaintes que lui avaient fait parvenir deux membres du jury pendant leurs

délibérations. Encore une fois, la cour a ordonné la tenue d'un nouveau procès. Mais, comme dans le cas Meunier, la Couronne s'est pourvue devant la Cour suprême, dont on attend la décision sous peu.

Le grand principe appliqué dans les deux cas, c'est qu'un procès ne peut être valide que si le principal intéressé, l'accusé, n'en manque aucune phrase, fut-ce pour quelques minutes ou même quelques secondes.

Les deux procureurs de Lortie vont, il va sans dire, s'appuyer davantage sur les erreurs de droit qu'ils voudront imputer au juge Migneault, notamment dans ses directives. Ils invoqueront particulièrement celles concernant les témoignages des psychiatres et le retrait du dossier remis aux douze, dossier contenant les transcriptions sténographiques de toutes les dépositions de ces professionnels, tant de la Couronne que de la défense. Le magistrat avait jugé que ces dépositions étaient truffées de oui-dire.

D'autres sont par ailleurs d'avis que les procédures ont pu être vicieuses dès le premier jour du procès par la façon dont on a procédé au choix du jury, aucun « vérificateur » n'ayant été utilisé pour juger de la partialité ou de l'impartialité des candidats.

La aussi, une récente décision de la Cour d'appel, qui a forcé la reprise des procès des accusés du pont Jacques-Cartier, Gilles Pimparé et Normand Guérin, pourrait être un facteur déterminant dans l'octroi rapide d'un nouveau procès au jeune technicien en approvisionnement.

Il appert cependant que, le 21 janvier dernier, ni le tribunal ni le procureur de la Couronne ne se seraient rendus rapidement compte de l'absence de Lortie, en raison de la présence d'un des moniteurs de télévision qui devait permettre de visionner le vidéo.

## LOI 101

SUITE DE LA PAGE 1

Ce comité de trois ministres, formé après que le juge Pierre Boudreau, de la Cour supérieure du Québec, eut invalidé un article de la Loi 101 interdisant l'affichage dans une autre langue que le français, a remis son rapport mardi au conseil des ministres.

À l'issue de la rencontre du cabinet, le ministre de la Justice a chargé des juristes de travailler à un projet de loi visant à modifier les lois actuelles pour faire en sorte que les tribunaux ne puissent plus invalider la Loi 101 ou Chartre de la langue française. Selon M. Godin, la décision n'est toutefois arrêtée quant à la chartre qui serait ainsi modifiée ou remplacée: celle de la langue ou celle des droits et libertés.

Le nouveau projet de loi affirmerait que « le Québec a le droit de légiférer dans le domaine linguistique pour protéger sa culture et sa langue », a-t-il dit.

M. Godin reconnaît qu'il peut s'avérer assez difficile de trouver un « créneau » juridique qui empêche les tribunaux d'interdire une loi ou d'imposer des amendements.

« Il nous faudra modifier une des deux chartes, a-t-il expliqué. Nous ne savons pas encore quelle sera la meilleure solution. »

Le ministre, qui est responsable de l'application de la Loi 101, affirme que c'est le peuple — et non les tribunaux —, qui constitue l'autorité suprême. Et si le peuple veut des mesu-

res pour protéger sa langue, il en a le droit, ajoute-t-il.

« C'est à nous de trouver la formulation et le discours pour faire valoir cette autorité, a-t-il dit. Nous pouvons nous inspirer d'Abraham Lincoln, qui disait que si ce n'est pas le peuple qui décide, il cesse d'être le maître chez lui. »

Mais le gouvernement peut-il prétendre être le peuple?

« Il y aura une élection où la langue sera abordée, répond-il. Les gens décideront alors s'ils veulent d'une protection ou non. »

Cela signifie-t-il que le gouvernement déclenche des élections avant d'adopter le projet de loi? « Je ne sais pas. Je souhaite qu'il soit adopté avant les élections. »

M. Godin a refusé de dire quand le projet de loi sera présenté, mais il a précisé que ce ne sera pas à la reprise des travaux parlementaires, le 12 mars.

Chose certaine, le projet de loi sera fondé sur le droit « positif » (affirmer, par exemple, que le Québec a le droit absolu de légiférer dans certains domaines) plutôt que sur des clauses « nonobstant ».

Le gouvernement envisage aussi de faire des sondages « positifs » et de mener une campagne de sensibilisation sur la langue, a ajouté M. Godin.

« Ces sondages pourraient vérifier la satisfaction des Québécois à l'égard de la Loi 101, leur satisfaction de vivre et de travailler en français et leur volonté de protéger le français », a-t-il conclu.

## LORTIE

SUITE DE LA PAGE 1

sé à certains moments, en raison de la faiblesse de sa défense. Tous semblent par ailleurs d'accord pour convenir que les directives du magistrat au jury sur le sort à accorder aux témoignages des psychiatres, ont constitué le point tournant de l'instruction, qui avait débuté le 7 janvier.

Car en enjoignant les jurés de ne pas tenir compte, dans leurs délibérations, des malheurs racontés à ses médecins examinateurs par l'accusé lui-même et par son épouse, et en soustrayant du dossier, aux derniers jours, les transcriptions sténographiques de ces dépositions truffées de oui-dire, selon son expression, le tribunal faisait disparaître les seules raisons que pouvaient avoir les douze de transgresser sans le dire ces directives et de rendre une décision que la pitié ou la compassion aurait pu teinter.

Ils se sont donc retrouvés avec les pièces majeures du dossier, soit les cassettes adressées à l'aumônier militaire Melvin Arsenault, à l'animateur de radio André Arthur et à son épouse. Et puis, évidemment, avec le vidéo tourné sur place, au Salon bleu, le 8 mai.

Même si le tout s'est déroulé derrière des portes doublement closes et, à certains moments, dans une salle d'audience d'où ne filtrait qu'un filet de lumière sautillante, il semble que ces documents ont été écoutés et revus plusieurs fois au cours de la

vingtaine d'heures qu'on duré les délibérations, depuis vendredi dernier.

Les jurés ont finalement écarté la schizophrénie et la psychose épisodique comme « excuses » de la tuerie mi-manquée au cours de laquelle le jeune magasinier voulait apparemment débarrasser les Québécois de leur gouvernement.

Tant au moment du verdict que de la condamnation, Lortie n'a montré aucune émotion particulière, encaissant le double choc sans broncher, les mains derrière le dos, presque au garde-à-vous.

Le juge Migneault, après lui avoir souligné que la peine de 25 ans ferme était obligatoire dans les circonstances, lui a signalé toutefois qu'il ne devait pas perdre tout espoir. Car une nouvelle législation permet maintenant aux condamnés à perpétuité de réclamer une révision de leur sentence, devant un nouveau jury, après quinze années de détention.

C'est devant le même petit noyau de curieux restés-aux-abord de la cour depuis vendredi après-midi qu'a pris fin, pour le moment, ce sombre épisode de la vie québécoise, un événement qui aurait pu perturber l'échiquier politique pour quelques décennies si l'accusé était arrivé en pleine séance du Parlement, s'il avait effectivement réussi totalement son projet de destruction et si, surtout, il avait lui-même été abattu sur place, laissant alors le champ libre à toutes les hypothèses et à toutes les conjectures.

# Mulroney et les autres premiers ministres parlent de collaboration

■ REGINA — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, s'est montré optimiste, hier, à la veille de la rencontre de deux jours qu'il aura avec ses homologues provinciaux. Il ne s'attend tout de même pas à des résultats miraculeux.

## MAURICE JANNARD

envoyé spécial de LA PRESSE

À sa descente d'avion, à l'aéroport de Regina, M. Mulroney a déclaré: « Oui, il y a aura des résultats concrets, mais pas de miracle. » Puis, il a ajouté: « La relance totale de l'économie ne sera pas pour demain. »

Plus tard, en après-midi, lors d'une entrevue à une station de radio locale, il a dit que la population canadienne devra faire preuve de persévérance pour

créer les emplois nécessaires à l'élimination du chômage.

« Quand Pierre Trudeau est arrivé au pouvoir, le budget de l'État affichait un surplus de \$700 millions. Dans notre cas, nous devons faire face à un déficit de \$35 milliards. »

Le premier ministre fédéral croit que l'objectif premier de la réunion, la première depuis trois ans, est de rétablir le climat de collaboration entre Ottawa et les provinces, « concept exclu depuis belle lurette ». M. Mulroney a même lancé, à un moment donné, qu'il fallait construire un nouveau fédéralisme.

Un des résultats concrets de la conférence pourrait bien être connu dès aujourd'hui, alors que l'on s'attend à un accord fédéral-provincial sur la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre.

Mme Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, présentera un document en ce sens qui prévoit qu'Ottawa s'engage à dépenser, cette année, entre \$800 millions et \$1 milliard pour la formation des travailleurs.

L'objectif fédéral est que les sommes investies à cette fin permettront au travailleur qui reçoit une formation de trouver un emploi durable et non pas un emploi pour passer le temps.

Dans sa tournée de consultation, Mme MacDonald s'était d'ailleurs entendue avec son homologue québécoise, Mme Pauline Marois, pour harmoniser les fonds qui iront aux jeunes en particulier. Une entente rendrait plus officiels les pourparlers précédents.

Un sous-ministre de Mme MacDonald a indiqué hier à LA

PRESSE que l'entente avait de bonnes chances d'être conclue aujourd'hui même.

Elle serait importante en ce qu'elle afficherait un premier résultat dans la coopération fédérale-provinciale et dans un domaine aussi urgent que le chômage.

« Nous avons de bonnes chances de réussir notre rencontre parce que, au départ, il y a un esprit de coopération », a affirmé le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan.

« Il y a trois ans, a-t-il ajouté, c'était bien différent: avant d'arriver à la rencontre, il y avait une atmosphère de confrontation. »

Pour sa part, l'hôte de la conférence, le premier ministre de Saskatchewan, M. Grant Devine, a dit: « Le simple fait que cette réunion se tienne dans l'Ouest est un symbole du nouvel esprit qui règne au Canada. »

## HATFIELD

SUITE DE LA PAGE 1

M. Hatfield a passé en revue chacune des étapes de l'affaire, pour conclure qu'il avait été traité moins équitablement que les autres Canadiens par le système judiciaire. Affirmant que l'électorat serait son seul juge, le premier ministre a quitté la salle de presse sans répondre aux questions des journalistes, puis a pris l'avion pour la conférence constitutionnelle de Regina.

Pour leur part, les partis d'opposition ont aussitôt qualifié les explications de M. Hatfield d'insuffisantes et ont à nouveau réclamé sa démission.

Le chef par interim du Parti libéral, M. Raymond Frenette, a déclaré en conférence de presse que le premier ministre avait curieusement omis de parler de sa rencontre avec le Solliciteur général, M. Elmer MacKay, à Ottawa le 7 octobre, soit avant qu'il ne soit formellement accusé de possession de marijuana.

Aussi longtemps que son nom ainsi que ses fonctions de premier ministre n'auront pas été blanchis, de nombreuses ques-

tions demeureront sans réponse, a déclaré M. Frenette.

Pressé par les journalistes, le leader de l'opposition a refusé de dire s'il irait jusqu'à réclamer des élections avançant le refus du premier ministre de démissionner. Le Parti libéral prévoit tenir un congrès de leadership en mai, mais pour l'instant, aucun candidat n'est en lice.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. George Little, a pour sa part sommé le premier ministre d'avoir le courage de faire toute la lumière sur cette affaire en intentant des poursuites aux deux étudiants, qu'il accuse de s'être parjurés. « Parallèlement, a-t-il déclaré, nous demandons aux autorités d'enquêter sur la véracité des affidavits signés par ces étudiants. »

Les réactions étaient par ailleurs partagées parmi les six membres du caucus qui avaient demandé au premier ministre de s'expliquer ou de démissionner. Le député Eric Teed, de Saint-Jean, s'est réjoui des assurances données par M. Hatfield et a affirmé que le gouvernement pouvait dorénavant s'atteler à la tâche de régler la question de la réforme linguistique.

Quant au président du caucus conservateur, M. Bev Harrison,

qui a publiquement souhaité le départ de M. Hatfield, il a affirmé à LA PRESSE, depuis son bureau de Saint-Jean, que l'affaire n'était certainement pas réglée mais qu'il se refusait pour l'instant à dévoiler ses intentions.

Dans la rue, les réactions étaient partagées. Un passant a comparé la performance de M. Hatfield à celle de Houdini. M. Charles Allen, maire de Hartland, le village natal du premier ministre, s'est dit d'avis que les assurances données par celui-ci étaient suffisantes.

Plusieurs anglophones avaient déclaré que le premier ministre se devait de s'expliquer et que s'il confirmait les allégations, il devrait démissionner.

Un chômeur a lancé que l'affaire démontrait que les politiciens bénéficient d'un traitement préférentiel, alors qu'un fonctionnaire a trouvé que la déclaration du premier ministre posait autant de questions qu'elle en résolvait.

Mais pour l'instant, M. Hatfield ne semble pas avoir l'intention de donner d'explications à ceux que son communiqué laisse perplexes. Demain, à son retour de la conférence de Regina, il doit partir pour des vacances de deux semaines en Arizona.

## Crosbie: à Hatfield d'apporter des faits

■ OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, devra apporter des faits concrets s'il désire qu'on enquête sur le présumé complot ourdi contre lui par des fonctionnaires de la Justice.

C'est ce qu'a lancé hier le ministre de la Justice, M. John Crosbie, alors que l'opposition libérale apportait de nouveaux faits qui démontrent, selon elle, que M. Hatfield a reçu un traitement spécial lors de l'enquête déclenchée par la présence de marijuana dans ses bagages, en septembre.

« Si M. Hatfield apporte une preuve, un fait montrant que quelqu'un au ministère de la Justice est responsable d'une fuite, je peux l'assurer que le bras du ministre va tomber sur ce délinquant », a lancé M. Crosbie.

Plus tôt, à Fredericton, M. Hatfield avait indiqué que quelqu'un, en dehors de la Gendarmerie royale, avait révélé la découverte de marijuana dans ses bagages.

La Quotidienne Tirage d'hier 964 à trois chiffres 0031 à quatre chiffres

LA MÉTÉO DATE: Jeudi 14 février 1985 AUJOURD'HUI: Min.: -5° Max.: -1° NUAGEUX, FAIBLE NEIGE DEMAIN: NUAGEUX Québec États-Unis les capitales Canada

## PROCÈS DE JEAN-LUC POULIOT

# Toute la famille témoigne d'un vrai climat de terreur

« On l'a, on l'a », avait crié André Maheux à son retour avec trois des frères Pouliot à la maison des Pouliot. Ils étaient allés chercher Renaud Paquette, Jean-Pierre Truchon et Gaston Scalabrini, qu'il soupçonnait du saccage des deux chalets de Jean-Luc Pouliot.

Dans son témoignage, hier, au procès de son père Jean-Luc Pouliot, la jeune Marie-Josée, 15 ans, est venue expliquer, avec un certain aplomb, comment le jour de l'expédition punitive de ses frères, elle s'était inquiétée du fait de voir partir Maheux et trois de ses frères. Parce qu'elle « avait peur qu'ils reviennent avec Renaud Paquette, le battent ou le maltraitent ».

« Ils sont entrés dans la maison, a-t-elle précisé. Je pensais qu'il n'y avait qu'un gars mais ils étaient trois, dont France Michaud, amie de Scalabrini. »

### Maheux buvait beaucoup

Elle a également été surprise de voir, quelques minutes plus tôt, Maheux à genoux devant son père.

C'est en avril ou en mai — elle ne s'en souvient plus tellement — qu'elle a commencé à voir Ma-

heux chez elle, un ami de son frère. Elle le décrit comme un gars qui buvait quand même beaucoup. L'ayant vu une vingtaine de fois boire chez elle. « Il courait après Nathalie (son amie d'un an), ajoute-t-elle. Il ne s'entendait pas avec mon père qui n'aimait pas son attitude et le fait qu'il courait derrière ses filles. »

Quant à la rossée qu'ont reçue le trio avant de se faire occire, elle admet qu'elle se trouvait dans la chambre avec sa mère à ce moment-là. En fait elle n'en aurait vu qu'une partie.

« Maheux se tenait après le comptoir et la cuisinière, et sautait à pieds joints sur le visage de Scalabrini (elle ne le connaissait pas auparavant), a-t-elle noté. Ce dernier était allongé par terre entre le comptoir et la fenêtre de la cuisine. A un moment donné, ma soeur Nathalie est intervenue auprès de Maheux en lui disant: C'est assez de frapper Maheux. Il lui a rétorqué: C'est nous ou eux. Ça a duré environ une heure. »

### Mon père n'a pas frappé

Et son père pendant tout ce temps, que faisait-il? Il était près de la table dans la cuisine. A-t-il participé à ce rossage en règle?

« Non, a-t-elle insisté. Au début, Maheux encourageait mon père à frapper, même mes frères disaient de ne pas avoir peur de fesser, mais mon père ne l'a pas fait. » Durant le peu de temps qu'elle a pu voir la bataille.

Par la suite elle a demandé à son frère Marc où étaient ses frères et les trois hommes qu'ils avaient amenés à la maison.

« On m'a dit qu'ils étaient allés reconduire les trois hommes, a-t-elle ajouté. Un quart d'heure plus tard, ses trois frères revenaient. »

La jeune fille n'a pas caché qu'elle vivait sous l'emprise de la peur chez elle depuis l'arrivée des motards. C'est finalement la demande de son père qu'elle a appelé les policiers de la SQ de chez sa soeur Diane, puisque, chez elle, on ne trouvait plus le téléphone. Il a fallu plusieurs appels pour qu'un premier appel ne finalement les policiers de la SQ de Sherbrooke arrivent un demi-heure plus tard.

### Mon mari: capable de pardonner

Quant à sa mère Hélène Loubier-Pouliot, elle s'est encore at-

ardée sur le fait que son mari, même s'il n'était pas heureux, n'a pas parlé de vengeance ni n'a jamais souhaité de mal à ceux qui avaient saccagé ses chalets. Il est capable de pardonner, a-t-elle mentionné, il semblait les avoir pardonnés. »

Savait-elle si son mari avait caché le fusil emprunté à M. Hudson? « Je n'ai jamais vu un fusil dans la garde-robe », a-t-elle avoué.

A une question d'un juré, qui s'étonnait de son témoignage dans lequel elle soutenait n'avoir rien entendu de ce qu'avait dit son mari, elle a répondu par un non catégorique. Même si elle se trouvait dans une chambre pas très éloignée de la cuisine. Ce qui a fait le juge Claire Barette-Joncas demander: Souffrez-vous de surdité?

Par ailleurs, Mme la juge est également intervenue durant le témoignage de la jeune Marie-Josée, pleurant à chaudes larmes. « Si vous ne pouvez contenir votre émotion, Mme Pouliot, je vais vous demander de sortir », a-t-elle lancé.

Le procès se poursuit aujourd'hui avec d'autres témoins de la famille Pouliot.

## BÉBÉ TROUVÉ DANS UNE TOILETTE D'AUTOBUS

# La mère serait une jeune Ontarienne

La mère du nouveau-né dont on a trouvé le corps, lundi, dans le réservoir septique d'un autobus, serait une adolescente de l'Ontario. Le véhicule avait été loué par les Forces armées canadiennes pour le week-end.

### RAYMOND GERVAIS

Selon l'autopsie pratiquée hier par le pathologiste Claude Pothel, l'enfant, un garçon, était bien vivant au moment de sa naissance. Le cordon ombilical le reliant à sa mère avait été simplement arraché. On ignore si l'enfant est mort avant d'être jeté ou s'il est mort noyé. Il faudra attendre le résultat des expertises pour en connaître davantage.

Le lieutenant-déTECTIVE Jean-Louis Hélie, de la section des homicides de la police de la Communauté urbaine de Montréal, a fait savoir en fin d'après-midi qu'on connaissait maintenant l'identité de la mère ainsi que son adresse. Ce sont là cependant des renseignements qu'il n'a pas voulu fournir, les enquê-

teurs n'ayant pas encore interrogé la mère.

### Autobus loué par l'armée

La police de la CUM avait, plus tôt dans la journée, révélé que c'était la base militaire de l'Armée canadienne de Saint-Hubert, qui avait loué l'autobus pour quatre jours, soit du 7 au 11 février. Le capitaine Bertrand Tremblay a confirmé cette information, mais a refusé de préciser où était allé le véhicule et à quelle occasion il avait été utilisé. L'officier a simplement déclaré que l'autobus, pouvant transporter 47 passagers, avait été loué de la compagnie Auto-car Connaisseur pour les fins de « transport de la communauté militaire », les Forces armées manquant de véhicules.

L'enquête policière dans cette affaire a été transférée aux sergents-déTECTIVES Raymond Bellemar et Gabriel Lachapelle, de la section des crimes contre la personne de la police de la CUM, qui devront vraisemblablement se rendre dans la province voisine poursuivre leur enquête.

## LES TITRES DE MERRILL LYNCH

# Les frères Mingo accusés de vol

Trois membres d'une même famille ont comparu au Palais de justice de Montréal, hier, sous cinq chefs d'accusation relativement au vol de \$68,5 millions en titres commis le 21 décembre aux dépens de messagers de la compagnie Merrill Lynch, à la Place Ville-Marie.

Melvin Mingo, 35 ans, Robert Mingo, 39 ans, et Nelson Mingo, 30 ans, ont été accusés de conspiration, de vol à main armée, de possession d'objets volés et de deux chefs de séquestration.

Ils devront comparaître à nouveau le 25 février alors que le tribunal fixera la date de l'enquête préliminaire.

Melvin Mingo sera détenu d'ici là. Ses deux frères, par ailleurs, ont été remis en liberté sous cautionnement.

Le juge Gérard Rouleau, de la Cour des sessions de la paix, a émis à la demande de l'avocat de la défense, Me Jack Waissman, une ordonnance de non-publication sur les conditions de leur remise en liberté de même que sur l'argumentation soumise par la défense.

Les accusés ont été arrêtés en même temps que quatre autres personnes lundi soir dernier, au cours d'une série de perquisitions à Pierrefonds, dans l'Ouest de l'île de Montréal.

Un quatrième frère Mingo, Myles, 32 ans, ainsi que les deux femmes arrêtées à cette occasion, Francine Greely et Colen Delaney, ont été remis en liberté. Aucune accusation n'a été portée contre eux.

Le septième membre du groupe, John Sullivan, a écopé d'une amende de \$150 pour possession de 4,5 grammes de haschisch.

Un porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal a déclaré hier que les enquêteurs avaient récupéré 99,9 p. cent du butin volé, précisant que la valeur de ce qui peut manquer ne dépasse pas quelques milliers de dollars.

Les voleurs s'étaient emparés de \$40,4 millions en valeurs négociables et de \$28,1 millions en titres pratiquement inutilisables.

— Presse Canadienne



photo Jean-Yves Létourneau

## Deuxième fuite de gaz en trois jours

Pour la deuxième fois en trois jours, des ouvriers travaillant à la réfection de fils électriques souterrains, angle Saint-Antoine et Saint-François-Xavier, dans le Vieux-Montréal, ont brisé, hier, une conduite de gaz naturel et obligé une centaine d'employés à quitter leurs bureaux. On a mis une trentaine de minutes à colmater la fuite et aucun ordre d'évacuation n'a été donné; les employés qui ont quitté le travail l'ont fait de

leur plein gré, incommodés par la mauvaise odeur. Il s'agirait du même tuyau que les ouvriers ont fissuré lundi en entreprenant ces travaux d'excavation. Appelés sur les lieux, les pompiers de Montréal avaient une nouvelle tête avec leurs casques à visière de forme avant-gardiste. Plus lourd (il pèse 43 onces), le casque est plus sûr et plus confortable. « C'est la Cadillac des chapeaux », disent les pompiers.

## La police maintient un périmètre de sécurité autour du forcené de Luceville

RIMOUSKI (PC) — La Sûreté du Québec poursuivait toujours hier soir le siège d'une résidence du rang no 2, à Luceville, près de Rimouski, où un individu qui serait fortement armé était barricadé depuis plus de 42 heures.

En début de soirée, les policiers devaient utiliser un véhicule de transport de troupes blindé fourni par les Forces canadiennes pour s'approcher de la maison. Ils prévoyaient également utiliser un robot télé-commandé muni d'un transmetteur-récepteur et d'une caméra de télévision pour établir un nouveau contact avec le forcené identifié comme Jean-Yves Larue, 31 ans.

Un porte-parole de la SQ, l'agent Bertin Barrette, a déclaré

que les policiers avaient réussi à maintenir les communications par téléphone avec le forcené, mais il n'a pu préciser si cette forme de contact était rompue.

Selon lui, aucun coup de feu n'aurait été tiré hier.

Tard hier soir, aucune intervention policière directe n'était envisagée avant ce matin, à moins d'un événement la justifiant, de façon à éviter tout risque inutile.

Cette affaire a suscité tout un émoi dans la région. La Sûreté du Québec a établi un périmètre de sécurité et fait évacuer environ 25 personnes habitant les maisons voisines. La circulation automobile est également interdite aux abords de la maison.

De son côté, la compagnie Via

Rail a décidé d'interrompre la circulation des trains parce que la voie ferrée passe près de la résidence en question. Les passagers doivent descendre à Mont-Joli ou à Rivière-du-Loup, et la liaison entre ces deux gares distantes d'environ 120 kilomètres est assurée par des autobus.

L'homme s'est barricadé dans la maison un peu après minuit dans la nuit de mardi après en

avoir expulsé six personnes et tiré un coup de feu.

Les premiers policiers à se présenter sur les lieux ont été la cible d'un projectile qui a atteint le pare-brise de la voiture de patrouille, mais ils n'ont pas été blessés.

On a alors fait appel au groupe d'intervention tactique, qui a dé-  
pêché des renforts tôt hier matin.



Les policiers ont fait appel à un véhicule blindé des forces armées pour contenir le forcené qui s'est barricadé dans une maison de Luceville. Téléphoto PC

## SELON LE PRÉSIDENT DE LA FRATERNITÉ

# Les policiers de la CUM ne sont pas surpayés

Les hypothèses de propositions salariales qu'étudient les membres du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal n'inquiètent aucunement les dirigeants de la Fraternité des policiers. Le président, Michel Allard, estime que la Fraternité n'hésiterait pas à recourir au jugement d'un arbitre si jamais les offres qui se sont présentées n'étaient pas raisonnables.

### FLORIAN BERNARD

Par ailleurs M. Allard a soutenu que les policiers de la CUM, contrairement aux allégations de certains élus, ne reçoivent pas des salaires supérieurs à leurs collègues des autres villes. Il a affirmé que les policiers d'une quinzaine de villes, dont Laval, ont des traitements supérieurs à ceux de la CUM. Il a cité notamment les policiers de Saint-Bruno, Iberville, Sorel, Tracy, etc. « Les dirigeants de la CUM tentent de faire croire aux citoyens que nous sommes privilégiés, ce qui n'est aucunement le cas ».

La Fraternité des policiers craint que la CUM tente d'adopter une politique salariale calquée sur celle qu'impose actuellement le gouvernement aux policiers de la Sûreté du Québec. « Si nos collègues de la SQ n'ont pas de recours à l'endroit d'une telle politique salariale, a dit M. Allard, ce n'est pas notre cas. Le contrat des policiers de la CUM est assujéti au code du travail et nous n'hésiterons pas à exiger l'intervention d'un arbitre si on veut nous imposer des salaires qui ne correspon-

dent pas à la réalité économique ».

### Economies de bouts de chandelles

Pour sa part le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, M. André Nadon, a émis le vœu que les dirigeants politiques de l'île de Montréal cessent de faire des économies de bout de chandelle sur le dos des policiers. « Les citoyens devraient s'inquiéter de la prolifération des policiers parallèles, a dit M. Nadon dans une entrevue à LA PRESSE, alors qu'on ne cesse de diminuer les effectifs des véritables policiers sur le territoire de la CUM ».

Pour M. Nadon, il ne fait aucun doute que les dirigeants de la CUM essayeront d'adopter le « pattern » de la SQ pour limiter et même annuler les hausses de traitement des policiers de l'île de Montréal. « Ce n'est pas un phénomène nouveau — a-t-il ajouté — puisqu'il est de mode pour les policiers, depuis quelques années, d'opérer des coupures dans les effectifs et les salaires des policiers ».

Signalons enfin qu'une rencontre avait lieu hier après-midi entre les négociateurs de la Fraternité des policiers et ceux de la CUM, mais selon les renseignements obtenus par LA PRESSE, cette séance ne concernait pas les salaires, mais plutôt d'autres aspects de la convention collective. Autant les membres de la Fraternité que les négociateurs de la CUM avaient convenu de ne pas divulguer les décisions de cette séance au public.

## SUR LA RIVE-SUD

# Pannes d'électricité causées par la pollution

Les nombreuses pannes d'électricité survenues hier matin sur la Rive-Sud seraient attribuables à la pollution, plus précisément aux dépôts de calcium qui, à cette période de l'année, se forment sur les lignes de transmission d'Hydro-Québec.

Quelque 6 300 abonnés d'Hydro-

Québec des municipalités de Laprairie, Brossard, Saint-Hubert, Longueuil, Saint-Lambert, Carignan, Candiac et Delson ont été privés de courant entre 6 heures et 7 h 30. Quelque 1 000 foyers de Longueuil sont demeurés sans électricité jusqu'en après-midi.

## PRESTATIONS DE LA CSST

## Québec veut créer un nouveau tribunal d'appel

■ QUÉBEC (PC) — Le gouvernement entend créer un nouveau tribunal d'appel pour entendre les doléances des accidentés du travail insatisfaits des prestations que leur verse la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST).

Ainsi en a décidé le ministre du Travail Reynald Fréchette après quelques jours de réflexion. M. Fréchette a annoncé sa position hier devant la commission parlementaire qui étudie en détail le projet de loi 42.

Ces accidentés ne pourront plus contester une décision de la CSST devant la Commission des affaires sociales, un organisme qui tranchait les litiges d'indemnisation depuis 1977 et qui avait acquis une solide réputation dans ce dossier.

M. Fréchette a préféré maintenir la thèse qu'il défend dans le projet de loi 42, c'est-à-dire la création d'un nouvel organisme d'appel.

Le mandat de cet organisme sera cependant beaucoup plus large que ne l'était celui de la Commission des affaires sociales. Il pourra être saisi non seulement d'appels logés par des accidentés insatisfaits de leur indemnisation, mais d'appels logés à la suite de l'application de plusieurs autres articles de la loi 42.

## Fréchette

M. Fréchette a expliqué qu'un accidenté insatisfait d'une décision de la CSST le concernant pourrait dans un premier temps exiger devant le bureau de révision interne de l'organisme que son dossier soit revu.

Ce bureau interne de révision sera présidé, comme c'est le cas actuellement, par un fonctionnaire de la CSST mais deux adjoints lui seront assignés, un nommé par la partie patronale, l'autre par la partie syndicale, à fait savoir le ministre.

Si la décision du bureau de révision n'est toujours pas satisfaisante aux yeux de l'acciden-

té, il pourra alors se prévaloir de son droit d'appel devant le nouveau tribunal qui sera créé par la loi 42.

Selon M. Fréchette, il importait de créer ce nouvel organisme judiciaire car la Commission des affaires sociales est actuellement débordée. Plus de 4,300 dossiers d'appel sont en suspens sur ses tablettes et les délais vont jusqu'à deux ans.

Le ministre a également promis que pour assurer une parfaite autonomie au nouveau tribunal, ce dernier ne répondra pas de son administration au ministre du Travail, mais à celui de la Justice.

## Réactions

La suggestion du ministre n'a cependant pas emballé les députés de l'opposition à la commission parlementaire.

Le porte-parole de l'opposition libérale, le député de Viau William Cusano a dit craindre que les décisions du nouveau tribunal ne respectent pas la jurisprudence établie depuis 1977 par la Commission des affaires sociales.

M. Cusano a également dénoncé le gouvernement qui assumerait les frais d'opération du nouveau tribunal, soit quelque \$3 millions par année, en réduisant d'autant les dépenses engagées pour l'inspection des lieux de travail.

Quant au député indépendant de Sainte-Marie, l'ex péquiste Guy Bisaillon, il s'est demandé si le nouvel organisme jouirait de toute la réputation de neutralité et d'honnêteté qui a marqué les décisions rendues par la Commission des affaires sociales.

Pour assurer le maintien de cette réputation, M. Bisaillon a demandé que les fonctionnaires oeuvrant actuellement dans le dossier des accidentés du travail à la Commission des affaires sociales soient automatiquement incorporés au nouveau tribunal qui sera créé.



Mme Andrée Champagne a présenté hier les 24 jeunes Canadiens, dont cinq Québécois, qui deviendront ses conseillers dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

## ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

## Vingt-quatre jeunes Canadiens deviennent l'oreille d'Ottawa

■ Décrocheur, musicien, chômeur, Jean-Yves Deschênes, 20 ans, de Saint-Lambert, est à la fois étonné et heureux d'être l'un des 24 jeunes Canadiens à

## MARTHA GAGNON

avoir été choisi pour jouer le rôle de conseiller spécial auprès du gouvernement fédéral durant l'Année internationale de la jeunesse.

« Pourquoi moi? C'est un mystère! Je suis probablement le seul drop out du groupe. Heureusement, il y en a un. Je suis le genre de gars capable de défendre ceux qui ne parlent pas », a-t-il dit hier, après que Mme Andrée Champagne, ministre d'État à la Jeunesse, eût présenté son nouveau comité consultatif, formé en grande partie de l'élite de la jeunesse.

Ils sont 24, dont cinq du Qué-

bec, âgés de 18 à 25 ans, qui se promèneront à travers le Canada pour rencontrer d'autres jeunes, écouter leurs revendications. Ils seront en quelque sorte l'oreille du gouvernement. C'est à eux que reviendra la tâche d'organiser quatre grands forums régionaux qui se termineront par une plénière à l'échelle nationale.

Le curriculum vitae de plusieurs de ces jeunes est impressionnant. On retrouve, par exemple, un maire ontarien de 24 ans qui exerce cette fonction depuis deux ans déjà. Il y a des diplômés, des représentants d'associations de toutes sortes. Ils sont très actifs dans leur milieu.

Les cinq jeunes choisis pour représenter le Québec sont: Carole Diodati, 23 ans, d'Anjou, coordonnatrice de la commission jeunesse du Parti libéral, qui a aussi participé à l'organisation du Sommet québécois de la jeunesse; Lise Héту, 21 ans, de Québec, étudiante en droit, membre d'un groupe de travail sur l'éducation en milieu carcéral; Mario Lavoie, 22 ans, de Montréal, directeur d'une chorale et d'une troupe de théâtre, membre d'un groupe pacifiste; Jean Bazinet, 19 ans, de Baie-Comeau, étudiant en administration au Cégep de Hauterive et Jean-Yves Deschênes.

« Je compte sur eux pour stimuler les autres jeunes. Ils seront mes plus fidèles conseillers », a déclaré Mme Champagne qui dévoilait le programme canadien de l'Année de la jeunesse, à la Place des Arts. Durant cette cérémonie, à laquelle participait les 24 conseillers spéciaux, les danseurs et danseuses de la troupe l'Antrak ont pré-

senté une chorégraphie endiablée. On a aussi applaudi Mlle Barbara Ann Sawchuk, 21 ans, étudiante de l'Alberta, qui a gagné le concours d'affiches. Son dessin montre des jeunes qui essaient de se donner la main.

## « C'est votre tour »

Mme Champagne a demandé aux jeunes du pays de s'impliquer. « Faites comme les femmes et les handicapés qui ont profité de "leur" Année internationale pour obtenir des choses. C'est à votre tour », a-t-elle déclaré.

Dans le cadre du premier programme de subventions de \$7,9 millions, visant à faciliter la réalisation de projets spéciaux, on a déjà accordé \$892,000 à différents groupes ou organismes. Deux autres programmes totalisant \$14,6 millions, l'un pour soutenir les initiatives conjointes du Secrétariat d'État et de d'autres ministères, et l'autre pour la création de projets internationaux, seront bientôt en vigueur.

Lise Héту, 21 ans, conseillère spéciale, est emballée à l'idée de parcourir le Canada pour écouter d'autres jeunes. « Mme Champagne nous a fourni un instrument précieux; il n'y a plus qu'à bien l'utiliser. » Carole Diodati ajoute: « Je n'avais presque pas le choix, il fallait que je fasse quelque chose. »

Mme Champagne a répété qu'elle misait surtout sur les jeunes dynamiques, talentueux, pour réveiller les autres. Cette attitude ne l'a tout de même pas empêché de choisir Jean-Yves Deschênes pour représenter « l'autre » catégorie, celle des décrocheurs, assistés sociaux et chômeurs.

## Washington a un plan de déploiement d'armes nucléaires au Canada

■ NEW YORK (CP-AP) — Les États-Unis disposent d'un plan de déploiement d'armes nucléaires au Canada, en Islande, aux Bermudes et à Porto-Rico dans l'éventualité de situations d'urgence, a révélé hier le New York Times.

Selon le journal, ce plan, mis au point à l'insu des pays concernés, prévoirait d'équiper des avions Orion P-3, stationnés en permanence dans ces régions, de bombes B-57, d'une puissance explosive de dix kilotonnes chacune, en vue de détruire d'éventuels sous-marins ou de bloquer des passages maritimes pour sous-marins.

Le New York Times, qui cite des responsables de l'administration américaine, indique que l'aval des gouvernements concer-

nés serait nécessaire pour un déploiement de ces armes nucléaires.

Le journal précise qu'il a obtenu au sujet de ce plan un document gouvernemental, datant de 1975 et classé ultra-secret, auprès d'un expert en armes nucléaires, M. William Arkin, qui travaille à l'Institut des études politiques, organisation privée de recherches de Washington.

« Les États-Unis ont une obligation morale de nous consulter lorsqu'il s'agit d'utiliser notre territoire pour une question aussi émotive que les armes nucléaires », a soutenu l'amiral Robert Falls, ancien chef d'état-major des forces armées canadiennes, dans une interview publiée dans un magazine.

# LISTERINE COMBAT LA PLAQUE. POUR AIDER LES DENTS À DURER TOUTE LA VIE.

Même si vous ne la voyez pas, la plaque s'accumule sur vos dents.

Avec l'antiseptique Listerine, vous pouvez combattre la plaque. Des tests cliniques effectués récemment ont démontré que, lorsqu'on utilise l'antiseptique Listerine deux fois par jour comme complément au brossage, l'accumulation de la plaque est réduite de 20% à 50%.

Alors, en plus de vous brosser les dents tous les jours, de faire usage de soie dentaire et d'aller chez le dentiste régulièrement, utilisez l'antiseptique Listerine. Car, en plus de combattre la mauvaise haleine, Listerine combat la plaque. Et combattre la plaque aide les dents à durer toute la vie.



COMBATTEZ LA PLAQUE ET ÉCONOMISEZ 23¢ À L'ACHAT DE L'ANTISEPTIQUE LISTERINE

(Limite d'un coupon par achat)

Au Marchand: Warner-Lambert Canada Inc. vous remboursera la valeur de 23¢ du coupon plus notre taux actuel spécifié pour les frais de manutention, si vous et le client vous êtes conformés aux conditions de l'offre du coupon. Tout autre usage constitue une fraude. Pour échange, envoyer à: Herbert A. Watts Ltd., P.O. Box 2140, Toronto, Ontario M5W 1H1. Inscrire en face du n° 4 sur le bordereau du débit du coupon.

LANRBS

L'OFFRE PREND FIN LE 31 MARS 1985.

## Autres démissions à l'exécutif du PQ sur la Rive-Sud

■ Quatre des six membres du Parti québécois de la région montréalaise, qui groupe 16 comtés de la Rive-Sud de Montréal, ont annoncé hier leur décision de démissionner de leurs fonctions.

Il s'agit de la présidente régionale du parti, Danielle Gagné, de la trésorière, Michèle Gaudet, du conseiller au programme, Roger Maisonneuve et du conseiller de secteur Gérard Parent.

« Face aux décisions du 19 janvier dernier, nous ne pouvons en toute conscience demeurer à nos postes au sein du PQ », a expliqué Mme Gagné.

## À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

# Québec réclamera une politique monétaire plus expansionniste

■ QUÉBEC — Le Québec se présente aujourd'hui à Régina, à la conférence des premiers ministres sur l'économie, avec l'intention de faire accepter par Ottawa qu'il modifie sa politique monétaire pour la rendre plus expansionniste.

**YVON LABERGE**  
de notre bureau de Québec

Quelques minutes avant qu'ils ne s'embarquent à destination de la capitale de la Saskatchewan, le premier ministre René Lévesque et son ministre des Finances, M. Yves Duhaime, ont déclaré aux journalistes qu'Ottawa doit cesser de soutenir le dollar canadien à tout prix. Et ainsi éviter que ne reprennent les hausses démesurées des taux d'intérêt avec les conséquences que cela entraînent sur l'économie.

« On en avait parlé en 1982, au

plus fort de la crise, et j'ai nettement l'intention de revenir sur la politique monétaire, a expliqué hier M. Lévesque. Si on ne peut pas jouer trop fort sur les déficits budgétaires sans priver les gens de choses auxquelles ils sont habitués, l'autre recours est un virage de la politique monétaire pour la rendre expansionniste. Et le dollar ira chercher son niveau là où il devrait être. »

Pour le ministre des Finances, les choix qui sont offerts sont simples: ou bien on regarde passer le train ou bien on intervient rapidement. Une chose est sûre, selon lui, il ne faut pas que les taux d'intérêt reviennent à leurs niveaux d'il y a trois ans.

« Notre position est de dire: "Cessons d'entamer des devises pour soutenir artificiellement le dollar sur les marchés." Depuis une semaine, le taux d'escompte et les taux d'intérêt ont com-

mencé à monter. Le jour où on va se retrouver avec des taux d'intérêt de 22 à 23 p. cent, comme on a déjà connu pendant la crise, il sera trop tard pour dire nous aurions donc dû. »

Si aucune décision n'est prise rapidement et si la tendance à la hausse devait se poursuivre, les investissements seront ralentis et c'est justement ce que le Québec veut éviter. « Notre position va vers une politique monétaire expansionniste et on va le suggérer bien modestement, a précisé le ministre. On l'a dit il y a trois ans et on le répètera à nouveau en espérant, cette fois, que nous serons entendus. »

Pour le reste de la conférence sur l'économie, le premier ministre Lévesque est optimiste, quoi que conscient qu'il ne faut pas s'attendre au Pérou.

« D'après les échanges qu'il y a eus de gouvernement à gouver-

nement, j'ai l'impression qu'il va y avoir des efforts de fait pour que ça donne des résultats », a-t-il dit. Le climat est bon depuis le 4 septembre dernier et il pourra le vérifier encore mieux en présence des autres gouvernements provinciaux et fédéral.

### Le leadership

Par ailleurs, M. Lévesque a confié que la question de son leadership ne pourra être évitée lors du caucus que les députés de son parti tiendront la semaine prochaine au Mont Sainte-Anne.

Il dira alors clairement à ses députés son intention de rester jusqu'à nouvel ordre.

Quant à M. Duhaime, il n'a pas caché son irritation devant l'empressement de certains de ses collègues qui souhaitent le départ de M. Lévesque. « Je commence à en revenir passablement, dit-il. S'il faut que ça se règle une fois par toutes au caucus, réglons-le une fois pour toutes. »

## « Les ministres sont au neutre »

— DANIEL JOHNSON

■ QUÉBEC (PC) — « Depuis le mois de novembre, les ministres brassent la cage pour savoir qui va démissionner et ne fonctionnent plus comme gouvernement. Ils sont au neutre », affirme la critique financière de l'opposition Daniel Johnson.

Au cours d'une interview, le député libéral de Vaudreuil-Soulanges a accusé le gouvernement de laisser des dossiers en plan. Il a donné quatre exemples de dossiers « qui traînent ».

Le ministre des Finances aurait dû, dit-il, depuis un mois, présenter un rapport sur l'application de la Loi sur les sociétés d'entraide économique, adoptée en décembre 1981.

Cette législation prévoit que le gouvernement doit faire rapport sur la loi avant le 13 janvier 1985 à la Commission des institutions financières, qui a été remplacée par l'inspecteur des finances qui dépend directement du ministre des Finances, a rappelé M. Johnson.

« On donnait trois ans aux Sociétés d'entraide pour se réhabiliter et on devait avoir un rapport avant le 13 janvier 1985 sur l'application de la loi et sur l'opportunité de maintenir ou de modifier

les dispositions applicables aux cela », a dit M. Johnson.

« Cette clause avait été insérée dans la loi avec l'accord des deux côtés de la Chambre. Le ministre des Finances est donc un mois en retard et on attend encore après cela », a dit M. Johnson.

Autre dossier en retard, selon lui: le rapport trimestriel de l'évolution de la politique budgétaire.

« Tous les trois mois, a souligné M. Johnson, on doit passer quelques heures en commission à regarder les états financiers trimestriels. Ça devait avoir lieu il y a trois ou quatre semaines et ça a été reporté par le ministre pour des raisons qu'on a jamais vues. Il n'a jamais donné d'excuses. »

Il y a aussi négligence de la part du ministre des Finances à donner suite à la demande de l'opposition de scruter les affaires de l'inspecteur général des finances.

M. Johnson a expliqué que dans le cadre du mandat de la Commission du budget et de l'administration, l'opposition a le devoir d'examiner un organisme autonome. L'automne dernier, alors que M. Parizeau était encore aux Finances, l'opposition avait choisi l'inspecteur général des finances, qui paraissait important vu que ses responsabilités avaient été accrues considérablement.

« On a demandé à le voir. Le gouvernement à l'époque a suggéré d'examiner plutôt la Caisse

de dépôt ». Selon M. Johnson, l'examen des affaires de la Caisse de dépôt doit se faire lors d'une commission spéciale, « tellement que c'est gros ».

« Il s'agit de scruter durant quelques heures un organisme autonome. L'inspecteur général nous paraît digne de notre attention. »

La décision a été remise sine die et le gouvernement n'a pas bougé depuis à ce niveau.

Les aménagements à apporter à la Loi sur le Vérificateur général est un autre dossier qui traîne, selon la critique libérale.

« Il n'y a aucune excuse que le changement de ministre ait retardé ça. C'est un dossier qui fait l'unanimité de la Chambre depuis le temps qu'on le réclame. Le Vérificateur général a demandé qu'on ait une loi qui ressemble aux recommandations de l'Association des vérificateurs pour la vérification intégrée.

« On a adopté ça. Il y a unanimité pure et simple. Il y a un couple de points que je n'aime pas dans la loi et que je ferai valoir un jour si on la présente. Mais on a toujours dit qu'on était en faveur d'une telle mesure.

« Je me demande ce qu'ils cachent dans le fond à vouloir retarder de donner des pouvoirs supplémentaires au vérificateur », a conclu M. Johnson.



Daniel Johnson

À Montréal, de plus en plus, les gens bouquinent le soir. Tôt ou tard...

**RENAUD-BRAY**  
Jusqu'à minuit!  
7 soirs par semaine!  
5219, ch. de la Côte-des-Neiges — Tél.: 342-1515

## Espèce en voie de disparition

(y'en a marras de la soufflus)



L'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal a mis fin au déneigement des allées et des devant de garage. Fini. Pour toujours. Les gens bien l'ont compris. Et l'hiver a cessé de leur être désagréable.

Si vous cherchez un moyen de vous distinguer, nous pouvons vous satisfaire. Le Sanctuaire est construit dans un secteur sélect. En fonction du bien-être de ses résidents. Les pièces sont vastes, l'ensoleillement maximum. L'emplacement est incomparable, véritable havre de tranquillité en plein cœur de l'île. La vue est superbe sur le Mont-Royal et les Laurentides. Naturellement.

**le sanctuaire**  
du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

Condominiums privilégiés en bordure ouest d'Outremont.  
6000 Chemin Deacon, Montréal (514) 738-6000  
De préférence sur rendez-vous.

1 ch. à coucher: 1036 pi car. +, \$99,500 + 3 ch. à coucher: 1711 pi car. +, \$169,000 +  
2 ch. à coucher: 1323 pi car. +, \$132,000 + Penthouses: 2346 pi car. +, \$360,000 +

**A Gold & Sons**  
Depuis 1899  
Les vêtements taillés à la main. Quelle différence!



### L'allure qui vous distingue des autres

Vous pouvez choisir parmi plus de 1.000 pièces de tissus à chacun de nos magasins. De plus vous choisissez aussi la coupe et le modèle que vous désirez. Seul un Maître tailleur prend vos mesures.

Nous confectionnons vos vêtements dans nos propres ateliers. Entoilage, épaules, revers et cols sont faits à la main de façon à ce qu'ils ne perdent jamais leur forme. Et, « Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection ».

**SOLDE DE COMPLETS ET TAILLEURS  
TAILLÉS À LA MAIN  
FAITS SUR MESURE**

ORD. \$475 EPARGNEZ \$87 **\$388** 2 POUR \$770 EPARGNEZ \$180

(Supplément pour grandes tailles)

GILET \$86 • VESTON SPORT \$293 • PANTALON OU JUPE \$116

388, STE-CATHERINE O. • **A Gold & Sons** • 960, STE-CATHERINE O.  
LES GALERIES D'ANJOU • Depuis 1899 • LES PROMENADES ST-BRUNO  
LE CARREFOUR LAVAL • CENTRE ROCKLAND • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

American Express, Visa, MasterCard, Dinora, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons



Pierre Foglia

## Le dernier informé

■ On dit couramment que l'essor des communications depuis deux ou trois décennies a changé la face du monde.

Je n'en suis pas sûr. Tout dépend de quel monde... Pour ce qui est de la face du monde que je connais, elle est de bois plus que jamais!

Tout se passe comme si l'incessant bombardement de messages, qu'a permis la multiplication des moyens de communication, faisait un tel vacarme, qu'on ne s'entend plus parler. Ou qu'on n'ose plus: les messages que l'on reçoit sont si importants, si « planétaires », qu'en comparaison notre quotidien nous apparaît si fade, si peu intéressant, qu'on préfère le taire.

Que voilà une introduction bien sentencieuse à la petite aventure que je me propose de vous conter aujourd'hui. Une histoire tout ce qu'il y a de plus vraie, je le souligne, au cas où l'énormité du paradoxe ferait dire à quelques-uns: ça s'peut pas! Mais si ça s'peut. La preuve...

Il y a un mois ou deux de cela, un confrère de travail me dit en passant: « Au fait, je t'ai vu dans le métro. T'es bien beau! ». En soi le compliment n'avait rien de surprenant. Beau, je sais, je suis. Quand j'étais petit je gagnais des concours et ça n'a jamais slaqué depuis... Mais dans le métro? ... tiens, c'est curieux, depuis le printemps que je ne l'ai pas pris. Mon sosie sans doute...

Dans les semaines qui suivirent, ce furent des amis, et même des gens que je rencontrais pour la première fois qui me répétèrent: « Je vous ai vu dans le métro, hier! ». Ou bien je ne relevais pas, ou bien je rectifiais: « Vous devez vous tromper, hier je n'ai pas bougé de chez moi ». Les gens se fendaient alors d'un sourire poli, ce genre de sourire dont on honore les blagues plus ou moins drôles.

En fait je ne plaisantais pas. Je n'étais même pas intrigué. J'ai fait le lien seulement plus tard. Et pour ce qui est du métro, je le prends une fois ou deux par année, l'été quand il pleut trop fort pour que je sorte ma bicyclette. L'hiver quand il fait trop froid et que ma voiture refuse de partir.

Justement, j'avais à faire à Longueuil l'autre soir, et mon auto était en panne. Va pour le métro. Un monde fou, c'était l'heure de la sortie des bureaux. J'étais debout, à l'extrémité d'un compartiment, tassé par derrière et par devant, je regardais dans le vide comme les bestiaux qu'on change de pacage...

Quand soudain, dans le vide, qu'est-ce que je vois? ... Si vous m'entendez venir avec mes gros sabots, c'est que vous prenez souvent le métro, mais moi je ne savais pas. C'est incroyable, mais c'est ça pareil, je ne savais pas! ... Et quand j'ai vu mon nom imprimé en gros caractères, je me suis dit merde, me voilà rendu fou. J'hallucine. Me voilà comme Réjean Tremblay, je vois mon nom partout...

Je me hausse sur la pointe des pieds, pour regarder par dessus les épaules et entre les têtes, et l'affiche m'apparaît dans son entier, couvrant tout le panneau, à côté de la fenêtre... « Plein le dos? Foglia les mardis, jeudis et samedis... »

D'abord, de surprise, j'ai failli crier: « Mais c'est moi ça, Foglia! ». Je dis bien de la surprise. Pas de la fierté et pas encore de la colère. En fait, je ne me sentais pas vraiment concerné. Peut-être que si au lieu de « plein le dos », ils avaient dit « plein le cul », peut-être que je me serais mieux reconnu...

Et puis tout de suite après, dans la même seconde, je ne sais pas pourquoi, j'ai pensé à ma mère. Plus précisément à la fois où j'étais allé couvrir je ne sais plus quoi, en Europe, pour la section des sports, j'en avais profité pour passer chez nous, et en revenant j'avais écrit une chronique sur ma mère, mon père, la maison, comment c'était, comment ils vivaient. Je l'avais découpée et la leur avais envoyée. C'est le seul papier imprimé que ma mère n'a jamais lu de moi. Et elle m'avait répondu dans une lettre que j'ai encore: « Tu sais je suis fâchée. T'avais pas besoin d'écrire tout ça, la cuisinière à bois, les lapins, le jardin, ma qu'est-ce que ça les intéresse au Canada? Tu sais le monde il est petit et si les voisins y viennent à savoir, ma qu'est qui vont dire? Les voisins y pensent qu'on fait le journaliste au Canada... Au moins, tu me fais plaisir, né signe pas le nom de Foglia! »...

Entre-temps, je m'étais faufilé, et je me retrouvais devant le panneau, quasiment le nez dessus. Je comprends maintenant les « je vous ai vu hier dans le métro, de dos! ». Mais comment ont-ils pu faire un truc pareil sans m'en parler? Foutent mon nom partout, dans les wagons, et sur les murs en affiches de huit pieds de haut, et me demandent même pas mon avis! ma permission... Non mais ça va pas non!

Je me sentais comme une demi-livre de margarine que le premier con venu peut étaler sur ses tartines...

Génez-vous pas les boys! Pourquoi pas un petit commercial à la TV, tant qu'à faire? Avec Simone sur mes genoux. Ou en train de manger un spaghetti. A bicyclette peut-être, avec un t-shirt du centenaire?

J'étais bien plus estomaqué que vraiment pompé. Je me disais voyons, je travaille à LA PRESSE qui est une entreprise de communications, les gens qui m'entourent, mes chums, mes boss, sont des spécialistes en communications. Et d'entre tous les spécialistes, les plus spécialisés sont sûrement les gens du service de la promotion dont la job est, précisément, de communiquer au public que c'est à LA PRESSE qu'on trouve les meilleurs communicateurs...

Je ne comprenais pas comment, dans toute cette gang de spécialistes; il ne s'en était pas trouvé au moins un, pour songer à la plus élémentaire des communications, celle qui consiste à avertir le messager qu'il a un message à porter! ... C'est la moindre des choses, et tellement plus poli, il me semble, que de lui accrocher ce message dans le dos comme un poisson d'avril que tout le monde verra, sauf lui...

Finalement, l'incident a été enterré dans le bureau d'un boss, je ne sais plus lequel, son nom m'échappe ici, qui m'a assuré que cela ne se reproduirait plus. A la bonne heure!

Fier de son coup malgré ce petit accroc-là, me désignant l'affiche encadrée sur son mur, il m'a dit:

— Franchement, comment trouvez-vous le message?

« Médium! » ai-je finement répondu, en discret hommage à ce cher Marshall Mac Luhan qui fit tant pour que la communication devienne une science... Elle qui n'avait été jusque-là, la pauvre, qu'un quelconque art de vivre.

## Lévesque nomme trois nouveaux sous-ministres

■ QUÉBEC (PC) — Le premier ministre a nommé trois nouveaux sous-ministres, lors de la réunion du cabinet mardi, a-t-on annoncé hier à son cabinet.

Mme Michèle Fortin, âgée de 40 ans, jusqu'ici sous-ministre adjointe à l'Éducation, deviendra sous-ministre adjointe au ministère de l'Enseignement supérieur, dès aujourd'hui.

M. Onil Roy, âgé de 44 ans, jusqu'ici sous-ministre adjoint à

l'Industrie et Commerce, deviendra sous-ministre associé (Mines) à l'Énergie et Ressources, le 25 février.

M. Pierre Boisvert, 36 ans, jusqu'ici directeur des programmes éducatifs et culturels au Conseil du trésor, est, depuis le 12 février, sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie.

## Richard Hatfield ou l'art de survivre...

Avec la vigueur nécessaire et une parfaite assurance, Richard Hatfield a su démentir hier, devant toutes les caméras du pays, les allégations suivant lesquelles il aurait consommé des stupéfiants avec des étudiants qu'il avait invités à son domicile de Fredericton il y a quatre ans.

Dans ces conditions, il n'est plus possible de mettre en doute la parole d'un homme politique, chef du gouvernement de sa province depuis 15 ans. Nulle accusation n'a été portée et ne sera portée contre lui dans cette singulière affaire, apparente séquelle du procès qu'il a dû subir le mois dernier sous l'accusation de possession illégale de marijuana et dont il est sorti indemne.

Après un trop long silence, M. Hatfield a donc rompu hier le mutisme qui semblait aggraver son cas. En réalité, il attendait simplement que le ministre de la Justice annonce que la Couronne ne porterait pas en appel le jugement qui l'acquittait, décision communiquée aux Communes par M. Crosbie mardi.

Le démenti ne suffisait pas. Il fallait contre-attaquer. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick affirme donc qu'il a été victime d'une conspiration. On aurait glissé un sachet de marijuana dans la pochette extérieure de sa valise « pour me déshonorer et m'obliger à remettre ma démission ». Et M. Hatfield ajoute que les auteurs de « cet acte terrible » sont les mêmes personnes « qui ont orchestré ces dernières fausses accusations ». Il n'écarte pas l'hypothèse de poursuivre en justice des médias ou des individus.

Après le démenti et la contre-attaque, l'homme politique n'a pas hésité à parler de lui-même, de sa personnalité et de son comportement. Il s'imposait en effet d'expliquer à l'opinion la présence d'étudiants inconnus à son domicile. Le premier ministre ne cherche pas à dissimuler les caractéristiques inhabituelles de sa vie privée: homme grégaire, il ne craint pas d'engager la conversation avec ceux qu'ils croisent dans la rue, au marché, au restaurant, dans les bars. Il les invite volontiers à son domicile ou se rend chez eux, mais ne se porte pas pour autant garant de leur bonne conduite, de leur mode de vie, de leur sincérité. Il est ainsi et ses amis le connaissent ainsi.

On pensait que M. Hatfield aborderait ensuite sa rencontre inexplicable avec M. Elmer MacKay, solliciteur général, le 7 octobre. Il ne l'a point fait. Mais il avait de bonnes raisons à ce chapitre. C'est au ministre fédéral, au premier ministre du Canada et au chef de la GRC qu'il appartenait de situer et de justifier l'entretien discret du Château Laurier. Les explications données aux Communes par MM. MacKay et Mulroney n'épuisent pas le débat, il s'en faut, et laissent persister de sérieux doutes sur l'opportunité de cette réunion contre-indiquée. Le Solliciteur général, par devoir de réserve, doit s'abstenir de recevoir quiconque fait l'objet d'une enquête policière. Mais cette imprudence, fût-elle gênante, n'exige pas la démission de M. MacKay.

M. Hatfield, après avoir donné lecture de sa déclaration devant la presse, n'a pas voulu répondre aux questions de reporters. Après la pénible épreuve qu'il vient de franchir, l'homme peut à coup sûr compter sur la sympathie du public lorsqu'il refuse d'engager le débat avec les journalistes en qui les partisans du premier ministre voient des inquisiteurs et des accusateurs. Tel est l'inévitable destin de la presse chaque fois qu'éclate une affaire de ce genre.

Mais le premier ministre peut s'appuyer sur la communauté acadienne de sa province qui reconnaît en lui un allié sensible à ses revendications et un chef politique qui a fait progresser leurs droits et leurs causes. Il reste à voir si la majorité anglophone lui restera aussi fidèle.

M. Hatfield peut se présenter avec honneur et confiance ce matin à la conférence économique de Regina. En politique, le plus fort est toujours celui qui maîtrise l'art de survivre à l'adversité.

Michel ROY

## Le mois de février iranien

Le mois de février est riche en rappels et anniversaires pour les Iraniens. Pour les Iraniens qui, de gré ou de force, suivent le guide de la révolution, la fête tombait le 11 de ce mois, anniversaire de la révolution islamique de 1979. Pour les combattants de la résistance au régime de Khomeiny, le 8 février marquait l'anniversaire de la mort de deux « héros », Moussa Khatibani et Achraf Rabi, « tombés pour la paix et la liberté ».

On a fait aux grands moyens de communication le reproche de ne s'être jamais intéressée sérieusement à l'Iran, avant l'arrivée de Khomeiny. On pourrait peut-être aujourd'hui s'étonner qu'ils n'accordent pas plus d'importance à la guerre entre l'Irak et l'Iran, « qui a fait plus de victimes qu'aucune autre depuis longtemps et semble être celle qui provoque le moins d'efforts en vue de la paix ». (Préambule à un rappel pour la paix entre l'Iran et l'Irak, signé par de nombreuses personnalités).

Il faut convenir que les efforts en vue d'en arriver à un apaisement ont reçu jusqu'ici peu d'encouragements de la part des premiers intéressés, singulièrement du côté iranien. Ni le nombre effarant des victimes (certainement pas moins de 500 000, en additionnant les tués des deux côtés) ni le coût élevé de l'opération n'ont réussi à freiner la détermination de ceux qui estiment, comme l'a dit le président de la République iranienne, que « c'est l'existence de l'Islam qui est en jeu ».

Rien de tel pour cimenter l'unité fragile d'un pays, pour sauver une révolution compromise aux yeux de ses propres enfants par d'inénarrables extravagances et excès qu'une « bonne » guerre contre un ennemi extérieur. L'Irak remplit cet office. C'est l'ennemi en quelque sorte « exemplaire ».

Si le régime cherche à se consolider par la guerre à l'extérieur, l'opposition (qui s'appelle la résistance iranienne) multiplie les efforts pour recruter des appuis dans une quinzaine de grandes villes du monde.

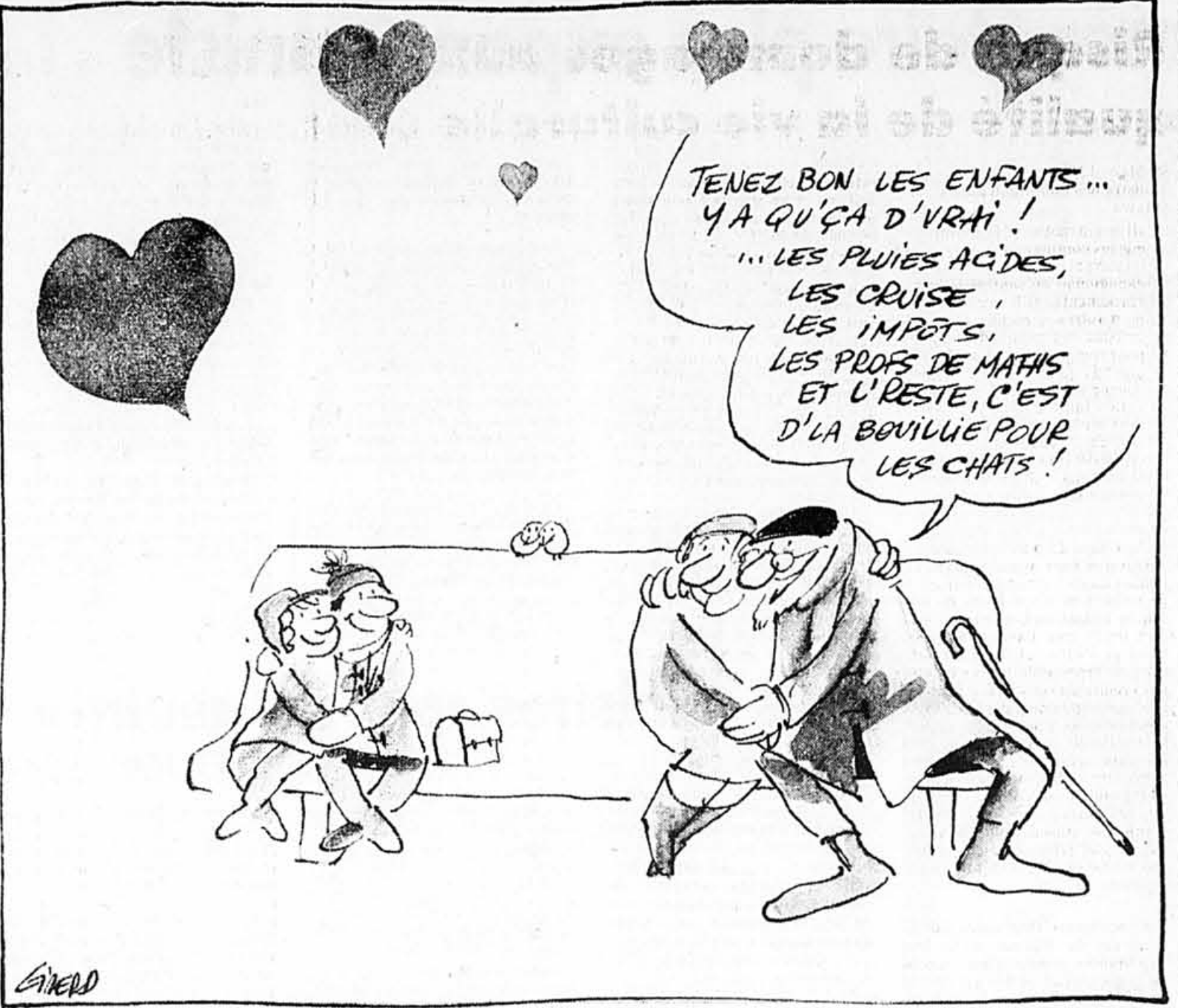
En général, ce sont les organisations politiques libérales ou socialistes qui, dans nos pays, ont le plus spontanément accordé leur oreille aux doléances et appels de la résistance au régime Khomeiny. Le groupe d'opposition connu sous le nom d'Organisation des Mojahedin du peuple d'Iran produit deux lettres de députés canadiens, Bob Kaplan et Jacques Guilbault (Saint-Jacques), endossant « votre combat pour la restauration des libertés fondamentales et de la paix dans votre pays ». Le député Kaplan s'exprime au nom de « John Turner et du caucus libéral ».

Il n'en demeure pas moins que « les pays occidentaux sont davantage préoccupés par la sauvegarde de leurs intérêts commerciaux en Iran que pressés de condamner les violations répétées des droits de l'homme dont se rend coupable le régime de Téhéran ». C'est le Comité international de la Croix-Rouge qui s'émeut de ce péché d'omission.

S'il n'est pas assuré que les sanctions économiques aient les effets escomptés sur les pays qu'on souhaite punir, il reste néanmoins remarquable que, loin de diminuer, depuis l'avènement de Khomeiny, le volume des échanges entre le Canada et l'Iran a augmenté sensiblement.

L'argent n'a pas d'odeur. Pas davantage de morale.

Guy CORMIER



(Tous droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

## La «grave» faute de Robert Coates

Le ministre de la Défense, M. Robert Coates, vient de remettre sa démission au premier ministre, M. Brian Mulroney. Celui-ci l'a évidemment acceptée, d'autant plus qu'il l'avait peut-être sollicitée. Tout se déroule normalement au plan parlementaire: démission du ministre dans un premier temps, annonce de poursuite contre le journal délateur dans un second temps. Voilà comment on agit en respectant les institutions et les personnes.

Il fallait que la faute de M. Coates soit très grave pour que l'on parvienne à cette solution extrême. M. Coates est, en effet, un des plus anciens parlementaires: il est député de Nouvelle-Écosse aux Communes depuis 28 ans. Il s'est illustré comme fier défenseur de M. Mulroney dans sa course au leadership. Il est réputé pour ses positions assez radicales et très conservatrices. On lui prête certains aspects plus mystérieux, comme, par exemple, ses nombreux voyages à l'étranger. Mais il conservait toute la confiance de son chef et de son parti.

M. Coates a pourtant commis une erreur: sur les 14 heures qu'il passait à Lahr, il en a consacré deux à causer, dans une boîte peu réputée, avec une personne entretenant

la même réputation que la maison pour laquelle elle travaillait. Il est demeuré, à la vue de tous, seul avec elle; la nouvelle de l'Ottawa Citizen précise en effet que ses deux collègues s'étaient éloignés avec deux autres jeunes filles.

Quelle faute a alors commis le ministre?

Contre les mœurs? Mais pas du tout. Il est resté là, au vu et au su de tout le monde. Et on ne lui reproche que sa conversation avec la spécialiste de la danse. Apparemment, la conversation est demeurée l'essentiel de leur échange.

Le ministre a-t-il pu utiliser cette rencontre aux dehors anodins pour révéler des secrets d'État mettant en danger la Défense canadienne? Il est certes permis d'en douter. L'histoire peut nous ramener à la mémoire les aptitudes diverses d'une Mata Hari. Mais ordinairement, les dialogues entre un homme et une strip-teaseuse ne touchent que de très loin les questions de Défense.

Mais alors, de quoi est coupable le ministre? De mauvais jugement pratique, tout simplement.

Ce bar-cabaret de Lahr se situe tout près des quartiers généraux de l'Armée canadienne en République fédérale allemande. On le connaît bien: le

commandant des Forces canadiennes en Europe, sans avoir défendu à ses troupes de s'y trouver, a déclaré que c'était un endroit où il n'aurait pas aimé voir son personnel. Ce qui peut parfois suffire pour que les soldats s'y regroupent certains soirs.

On ne sait pas si le major-général David Wightman a personnellement mis son ministre en garde contre cet établissement ou contre les rencontres qu'il pouvait y faire. Mais on sait que le ministère des Affaires extérieures avise les représentants de l'État à «faire montre de discrétion et de bon sens en se tenant résolument à l'écart de toute activité qui est, ou qui semble être, de nature illégale ou clandestine» pour éviter toute situation compromettante. En d'autres termes: il faut que la femme de César soit au-dessus de tout soupçon.

M. Coates n'a pas vu qu'il se mettait dans une situation compromettante et qu'il risquait de susciter des soupçons. Qu'on y pense un instant: le ministre de la Défense se rend dans un endroit où aucun militaire ne devrait être et publiquement, deux heures de temps, il palabre avec une danseuse nue.

Naïveté? Candeur? Inexpérience? Peut-être. Mais de toute évidence, erreur de juge-

ment. Pour un ministre de la Défense, une telle erreur se pardonne difficilement. M. Coates se la reprochera sûrement longtemps: il termine de triste façon une carrière politique qui méritait plus honorable conclusion.

Mais il y a peut-être faute beaucoup plus grave dans ce mini-scandale: comment se fait-il qu'on l'ait gardé caché aussi longtemps? Et si un journal n'en avait pas parlé?

L'événement s'est produit le 29 novembre dernier. Selon le bureau même du premier ministre, celui-ci aurait été mis au courant de l'incident de Lahr depuis plusieurs semaines. Il est surprenant qu'il ait fallu l'information de l'Ottawa Citizen pour obliger M. Coates à remettre sa démission. Il semble en effet que la faute n'aurait pas été grave si elle n'avait pas été rendue publique par un journal. Ce n'est donc pas ce qu'a fait M. Coates qu'on lui reproche: tant que la population n'en savait rien, il demeurait digne de son poste.

Ce qui prouve la subjectivité de la faute: elle se trouve plus à Ottawa qu'à Lahr. Mais aussi, ce qui prouve le manque de transparence du gouvernement et la nécessité d'une presse vigilante pour connaître la vérité sur les institutions et les personnes.



Marcel Adam

## Une volte-face due à l'orgueil blessé?

Dans l'abracadabrante affaire de la future salle de concert de Montréal, une chatte y trouverait difficilement ses petits.

Connaîtra-t-on jamais tous les grenouillages de coulisses qui ont fait que le maire Drapeau, après avoir appuyé le projet initial de Cadillac-Fairview (la construction d'un centre commercial doté d'une salle de concert sur l'avenue McGill College), est revenu sur sa décision pour promouvoir l'érection de la salle de l'OSM sur la rue Berri?

Je suis enclin à penser que c'est surtout une blessure d'amour-propre qui explique la volte-face du maire de Montréal.

On connaît la philosophie politique de M. Drapeau. Pour lui, les administrateurs publics sont élus pour gouverner, au meilleur de leur connaissance, dans l'intérêt public. Il ne croit pas à la démocratie de participation mais à la démocratie de délégation. Et il est d'autant

plus convaincu que les Montréalais s'accrochent de son style de gouvernement que leur confiance lui est acquise depuis vingt-cinq ans.

Le projet initial de Cadillac-Fairview, qu'il endossait, a soulevé une levée de boucliers dans les milieux d'affaires, la presse et autres groupes de pression. Ceux-ci dénonçaient notamment la construction d'une passerelle au travers de la rue Mansfield et la trop grande emprise de l'immeuble sur l'avenue McGill College — cela à l'encontre du vieux projet de l'administration Drapeau d'en faire une artère spacieuse, semblable aux Champs-Élysées de Paris, avec une large perspective sur le Mont-Royal.

Craignant que cette interminable controverse ne fasse échouer l'entreprise, le promoteur saisit le maire d'un projet de consultation publique. M. Drapeau fit valoir ses réserves et refusa de nommer un représentant au comité ad hoc, Ca-

dillac-Fairview ne fit pas de cas de ces réserves qui auraient dû lui mettre la puce à l'oreille.

Le comité, financé par le promoteur, mena rondement sa consultation et produisit un rapport qui fit l'unanimité chez les critiques d'hier. Il en résulta un projet modifié qui fut soumis à l'administration de Montréal. On connaît la suite: Cadillac-Fairview a perdu la salle de concert qui sera construite ailleurs par un autre promoteur.

On a tout dit sur l'autoritarisme et l'entêtement du maire Drapeau. Un autre que lui se serait probablement comporté autrement dans ce dossier. Mais quel homme public aurait encaissé sans réagir l'humiliation publique que lui a fait subir ce promoteur en lui donnant une leçon de démocratie de participation?

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. En soutenant et finançant une consultation dont

il ne voulait pas, auprès des groupes qui contestaient le style de son administration, pour lui présenter ensuite un projet révisé tenant compte des recommandations qu'il avait refusées, Cadillac-Fairview lui faisait perdre la face devant toute la population. Et apportait du même coup de l'eau au moulin de son adversaire, le RCM, qui avait réclamé une telle consultation.

L'erreur de Cadillac-Fairview a été de prendre le parti des contestataires contre un élu qui avait droit de vie ou de mort sur son projet, et de remettre implicitement en cause un style d'administration qui fait l'affaire de la majorité des Montréalais.

Pourquoi, enfin, M. Drapeau a-t-il maintenant jeté son dévolu sur l'est francophone de Montréal? Ce vieux nationaliste aurait-il le sentiment d'avoir été floué par le milieu anglophone, qui a été le principal agitateur dans cette affaire?

# Risque de dommages aux artistes et à la qualité de la vie culturelle canadienne

M. Marcel Masse  
Ministre des Communications  
Ottawa

«Il est à notre avis manifeste que les commanditaires les plus importants de la vie culturelle canadienne ne sont ni les gouvernements, ni les entreprises, ni d'autres mécènes mais les artistes eux-mêmes travaillant pour rien, ou presque rien. Chaque fois qu'un créateur ne peut donner libre cours à son imagination faute d'un revenu suffisant, c'est notre vie culturelle à tous qui s'appauvrit.» (Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, janvier 1982)

effets de ces compressions sur les artistes et les groupes artistiques qui dépendent du Conseil. (...) En période de disette, la priorité va aux organismes établis que l'on ne veut évidemment pas voir disparaître. Ce sont les éléments neufs et expérimentaux — l'avenir en fait — qui doivent attendre le retour de l'abondance pour qu'on se penche sur leurs requêtes. Or, nous ne pouvons nous permettre de compromettre ainsi l'avenir. (...) Il faut donc à tout prix empêcher que ses fonds ne s'amenuisent au point qu'il soit incapable d'assumer ses responsabilités envers l'ensemble du Canada.»

On peut hélas affirmer que le Conseil des Arts du Canada peut de plus en plus difficilement s'acquitter de façon convenable de ses responsabilités envers l'ensemble du Canada et envers ses artistes. Car non seulement doit-on considérer la non-indexation des budgets du Conseil, dont le Rapport Applebaum-Hébert faisait état en 1982, ainsi que la coupure que vient de lui infliger le Gouvernement canadien, mais il faut conjuguer ces données avec les mutations de la vie culturelle et artistique canadienne, notamment en ce qui concerne le théâtre, pour mesurer dans toute son ampleur l'insuffisance de l'aide étatique fédérale.

Durant la décennie 1971 à 1981, alors que la population totale croissait de 13% et sa population active de 39%, la population active totale dans le domaine des arts connaissait, elle, une croissance de 74%. La population oeuvrant dans les arts d'interprétation et arts audiovisuels passait quant à elle de 18400 à 38475, soit une augmentation de 109%. Pour leur part, les acteurs et actrices professionnels voyaient leur nombre s'accroître de 173%...

C'est durant cette période que, dans toutes ses régions, le Québec allait connaître un développement sans précédent du nombre de ses compagnies de théâtre professionnel, qu'il s'agisse de jeune théâtre, de théâtre pour enfants, de théâtre expérimental, de théâtre d'été, de mime, etc., qui allaient s'ajouter à la douzaine de compagnies institutionnelles déjà existantes, élargir considérablement le public de théâtre et contribuer de façon significative à l'économie québécoise. Pourtant, en dépit de cet essor phénoménal, les conditions de

travail de ce secteur demeurent nettement en deça de la norme admissible.

Une enquête réalisée en 1979 par Statistique Canada révèle que «l'acteur canadien consacre à peine plus de la moitié du temps de travail à sa profession chaque année». C'est dire le taux de chômage qui sévit dans ce métier où, vu leur statut généralement reconnu d'entrepreneur indépendant, ces artistes ne peuvent toucher d'assurance-chômage. Ce constat prend des proportions effrayantes lorsque, poursuit cette étude, «à peine 31% d'entre eux ont travaillé à plein temps pendant toute l'année 1979, que ce soit dans leur profession ou dans un autre métier». Or, lorsqu'ils jouent, «près des deux tiers des acteurs ont tiré moins de 10000\$ de leur métier en 1979 et à peine un acteur sur sept a gagné 20000\$ ou plus uniquement de cette profession». Par ailleurs, 44% d'entre eux ont tiré moins de 5000\$ de leur profession en 1979. Sans l'ombre d'un doute, nous pouvons affirmer que, si de telles statistiques étaient disponibles pour les autres métiers rattachés au théâtre (auteur, scénographe, directeur de production, éclairagiste, etc.), elles seraient vraisemblablement analogues à celles du métier d'acteur.

Aussi, la décision du gouvernement canadien de diminuer les crédits du Conseil des Arts apparaît-elle difficilement justifiée à la lecture de ces informations. Déjà, en 1980 et 1981, le Conseil des Arts a dû imposer un moratoire en vertu duquel aucune nouvelle compagnie théâtrale n'était éligible pour fins de subvention, alors que les compagnies déjà subventionnées ont vu, pour la plupart, leur subvention fédérale croître d'un pourcentage à peine équivalent à celui de l'inflation. En plus d'augmenter régulièrement le prix de leurs billets, la majorité d'entre elles ont dû exercer des compressions au seul endroit qu'il leur était possible, soit dans les distributions, s'interdisant du coup un répertoire théâtral qui souvent, aurait dû être légitimement leur, pour céder aux nécessités d'une commercialisation grandissante de leur programmation. D'autre part, les artistes voyaient se réduire d'année en année leur possibilité d'obtenir, en tant qu'individus, une aide financière leur permettant de réaliser un projet ou parfaire leur formation: l'an passé —

soit avant l'annonce de la présente diminution de subvention — la moyenne d'attribution des bourses de perfectionnement pour les artistes oeuvrant en théâtre et dont l'expérience professionnelle satisfaisait aux critères d'éligibilité n'était que de une sur six et, déjà, on anticipait que la moyenne de cette année serait de une sur sept... Ce sont donc des centaines d'artistes dont les conditions de vie sont déjà précaires qui seront inévitablement touchés par la décision du Gouvernement canadien de réduire le budget du Conseil des Arts.

Depuis sa fondation, en 1957, l'administration du Conseil des Arts a toujours été irréprochable et, faut-il le rappeler, non déficitaire. Il s'est attiré le respect et l'estime des artistes de toutes les provinces, tel que démontré par ceux-ci lors des audiences du Comité d'étude sur la politique culturelle fédérale et plus récemment, lorsque l'opposition conservatrice se faisait leur porte-parole afin que le Conseil soit soustrait du projet de loi C-24 qui en menaçait l'indépendance.

A moyen terme, l'amplification des stimulants fiscaux — actuellement symboliques — pourrait permettre qu'une partie du financement du Conseil des Arts soit prise en charge par le secteur privé. Mais pour l'année qui vient, non seulement le budget du Conseil des Arts ne doit pas être diminué, mais il est impératif que lui soit attribuée une subvention révisée à la hausse. À défaut de quoi, le gouvernement canadien engagera la vie culturelle du pays sur la voie d'une indigence grandissante qui, par-delà l'appauvrissement de ses créateurs et créatrices ne peut conduire qu'à la médiocrité.

Le secrétaire  
Pierre MACDUFF

Le Conseil québécois du théâtre

- 1— Recensement du Canada de 1981, Statistique Canada Catalogue no 92-920.
- 2— Cette compilation est tirée de La Main-d'oeuvre dans le domaine des arts: un secteur de croissance au Canada par Gail Fraiser, Statistique Canada, avril 1984.
- 3— Les acteurs et actrices professionnels au Canada: emploi et revenu, in Statistiques de la culture, Statistique Canada, 1979.

# Le mécanisme d'une supercherie

Notre quotidien offre parfois à ses lecteurs de bien surprenants sujets de réflexion! Ainsi, la publication, le mardi 22 janvier et mercredi 23 janvier derniers, à titre de «Point de vue», d'un article intitulé «Hitler était-il marxiste?», collaboration spéciale de Willie Chevalier.

D'abord en raison du manque de correspondance entre le titre de l'article en question et son contenu: Hitler y est plus ou moins déclaré marxiste parce qu'il aurait été influencé par les écrits racistes de Marx et Engels, qu'il se serait inspiré des méthodes de Staline dans sa recherche de la solution finale, et qu'il aurait déclaré avoir «beaucoup appris du marxisme». Avouez que l'évidence est mince, et qu'à raisonner ainsi, on peut taxer n'importe qui de n'importe quoi! M. George Watson, dans l'article publié dans la revue Encourager de décembre 1984 et dont M. Chevalier se fait le rapporteur, est tout de même un peu plus précis. Selon ce «professeur à Cambridge», Hitler serait marxiste parce que: 1) il a probablement lu Marx et Engels, ainsi que Staline, en 1913-1914 et en 1924; 2) il s'est presque lui-même qualifié de marxiste en privé lorsque, selon Konrad Heiden, il aurait dit avoir trouvé les mémoires de Trotsky brillants; 3) parce qu'il trouvait que Staline était génial; 4) enfin parce qu'il aurait à de nombreuses reprises fait des parallèles entre nazisme et bolchévisme, les présentant notamment souvent tous deux comme des mouvements plus sociaux d'action que de théorie. Hitler marxiste? Tirez vous-mêmes vos conclusions!

Mais il y a beaucoup plus: en fait, le «point de vue» de M. Chevalier, lequel, je dois l'avouer, reflète assez fidèlement l'article de M. Watson, est une somme monstrueuse d'erreurs, de demi-vérités, d'amalgames et d'impressions qui a assez peu à voir, en fin de compte, avec la doctrine du Führer. D'abord les erreurs: en 1939-1941, l'Allemagne et l'URSS ne sont pas «alliées», mais elles ont signé un pacte dont, au fond, aucun des deux partenaires n'est dupe; en 1941-1945, la Russie de Staline n'a pas «une bonne vingtaine d'années d'expérience des massacres», puisque la «dékoulation», premier des massacres soviétiques à grande échelle, débuta au plus tôt en 1930-1931. Ensuite, les demi-vérités: lorsque Hitler déclare à Rauschnig qu'il a «beaucoup appris du marxisme», ce n'est pas, comme le laisse entendre M. Watson, sur le plan des théories raciales, mais, comme tous les auteurs sérieux vous le diront, au niveau de l'organisation et de la propagande; de même, lorsque Goebbels suggère aux nazis de «regarder du côté de la Russie», chacun sait (ou devrait savoir) qu'il fait référence à l'anticapitalisme et au rejet de la démocratie bourgeoise que professent les deux mouvements; vouloir tirer plus de

ces déclarations relève plus de la malhonnêteté intellectuelle que de la recherche scientifique, même inorthodoxe. Un seul exemple d'amalgame: que font H. G. Wells et H. Ellis dans un article dont le problème est la recherche des racines marxistes de la pensée d'Hitler? Le socialisme marxiste portait-il en lui le génocide «comme la nuée porte l'orage» parce que ces deux auteurs «de gauche» professaient des conceptions racistes?

Mais revenons-en au fait: «un des lecteurs les plus attentifs de Marx et d'Engels fut probablement Hitler...» nous disent MM. Watson et Chevalier. Fort bien! Mais quelles nouvelles découvertes les autorisent à transformer cette probabilité en certitude comme ils le font? Pour leur part, les biographes du Führer sont beaucoup plus prudents. Ni John Toland, ni Joachim Fest, ni Alan Bullock ne semblent savoir de quelles nourritures intellectuelles Hitler s'est précisément nourri en 1913-1914 et en 1924. A. Bullock écrit: «Yet nowhere is there any indication of the works he read» (p. 48). Et même si le caporal autrichien avait lu Marx et Engels, pourquoi aurait-il précisément lu ces textes que nombre de marxistes et d'antimarxistes militants n'ont pas, au dire de M. Watson, lus? Soyons sérieux: Hitler n'avait pas besoin de lire les textes racistes des pères du marxisme pour développer sa monstrueuse théorie. A cet égard, les textes de Gobineau, de Nietzsche, de H. S. Chamberlain et de Schopenhauer lui furent une inspiration beaucoup plus féconde. Sans compter que le racisme antisémite était déjà fort répandu à Munich lors de l'arrivée d'Hitler en mai 1913, ainsi qu'à Vienne, où il fut, on le sait, un grand admirateur du Dr Karl Lueger et de son parti social chrétien, nationaliste, socialiste et antisémite.

En fait, M. Watson a beaucoup plus à cœur de démontrer que le socialisme marxiste est essentiellement raciste depuis ses origines que de nous prouver que Hitler était marxiste. Sinon, je présume que ce professeur de Cambridge nous aurait fourni une preuve beaucoup plus convaincante. Et cela se comprend fort bien: en fait, M. Watson n'est spécialiste ni du fascisme, ni du nazisme, ni de la vie du Führer. Et il ne semble pas beaucoup plus au fait de l'histoire de l'Union soviétique. Si j'ai bien compris, et je me réfère ici aux titres de ses autres oeuvres, M. Watson fait carrière universitaire et journalistique sur fond d'anticommunisme et d'antimarxisme. C'est son droit! A condition de ne pas croire que la réalité historique est élastique et que ses lecteurs sont tous des alphabètes.

Marc SIMARD  
historien  
Sainte-Foy

# Un phare lumineux

J'ai eu le plaisir et l'honneur de connaître personnellement M. Georges-Émile Lapalme, cet homme remarquable qui vient de nous quitter. C'était en 1974. On venait de me nommer membre de la Commission des biens culturels du Québec dont M. Lapalme était alors président.

Je connaissais, bien sûr, de réputation, cet homme politique courageux qui pratiquement seul, avait dignement accompli sa traversée du désert. D'autres, plus qualifiés que moi, feront l'historique du rôle vital qu'il a joué dans l'histoire politique du Québec. Pour ma part, je voudrais simplement parler brièvement de cet homme attachant qui se livrait très peu et qui pourtant avait tant à nous apprendre.

À la Commission, il m'accueillit avec affabilité et urbanité. Durant les trois années de ma présence à la Commission, je l'ai vu travailler avec acharnement, avec méthode, étudiant à fond des dossiers impressionnants, écoutant les fonctionnaires consultant les commissaires qui, les uns autant que les autres tentaient de le suivre sur ce train d'enfer.

Il manifestait parfois des mouvements d'impatience, c'était dans sa nature, face à des lenteurs administratives ou autres, mais toujours dans le plus profond respect pour ses interlocuteurs, respect qui lui était bien rendu. Je crois que son allure parfois bougonne cachait pudiquement une sensibilité exacerbée.

Et puis, il avait un sens de l'humour remarquable et un talent de conteur dont les commissaires avaient la chance de bénéficier, particulièrement lors des joyeux déjeuners qui nous réunissaient, tous les mois dans un des restaurants du Vieux-Montréal, près des bureaux de la Commission.

Jean-Paul NOLET  
Montréal

Cet homme de grande culture, racé, qui avait été de toutes les batailles et surtout des plus ingrates, ne faisait jamais ostension de ses connaissances ni de ses relations avec les grands de ce monde. De temps en temps cependant, cet homme pudique, secret autant qu'articulé, nous exprimait les sentiments de chaleur et d'affection qu'il avait gardés pour André Malraux. Ils étaient, en quelque sorte, parents tous les deux. M. Lapalme allait là à la limite de ses confidences.

Il aimait activement les Arts et les Lettres. Il est bien dommage et un peu révoltant que les autorités en place ne lui aient pas donné les outils nécessaires à l'épanouissement de la Culture au Québec. M. Lapalme aurait été l'homme des grandes réalisations culturelles, les vraies, au sens le plus large du mot. Il devait se sentir bien seul, cet homme solitaire mais généreux.

Et il savait écrire. D'une langue classique, pure, teintée parfois d'un lyrisme retenu, d'une émotion étouffée, à son image. Nous n'avons qu'à relire ses Mémoires. Jamais je n'oublierai, pour ma part, sa ferveur, son enthousiasme, l'intensité de toutes les énergies qu'il mettait à la défense et à la mise en valeur de notre Patrimoine, au milieu, hélas, de l'indifférence nationale.

Cet aristocrate, fier, intègre, digne, incapable de compromis, encore moins de compromissions, nous lui devons beaucoup, ne serait-ce que l'incarnation de ces valeurs nobles et rares.

Et par-dessus tout, un courage que nous devons admirer et que nous devrions tenter d'imiter.

# Le vent de l'oubli

Georges-Émile Lapalme n'est plus. Pas toujours tranquille dans sa Révolution, il nous légua une société modelée sur une conscientisation profonde de notre collectivité et un désir virulent d'avancement et d'ouverture.

Pionnier et dénonciateur, il a su donner son sens véritable au terme «Projet de société», en faisant bénéficier notre population de son intégrité d'esprit et sa vigueur intellectuelle.

L'engagement politique prend alors une dimension particulière, se fondant sur une volonté féconde

d'agir pour le bien-être collectif et accentuant l'importance des idéaux et de la réflexion constructive.

L'atteinte de ce niveau demeure pour tous un héritage à respecter. Le «Vent de l'oubli» ne doit pas nous le soustraire. Au contraire, gardons toujours à l'esprit ce «Bruit des choses révélées» que sont ces idéaux, pour bien comprendre la finalité et les limites du «Paradis du pouvoir».

Lucie PÉPIN  
députée d'Outremont  
à Ottawa

# Les termes féminisés

Je désire apporter un certain nombre de corrections à l'article paru dans LA PRESSE du 6 janvier 1985 sous le titre «L'UQAM féminise ses formulaires».

— Le «GIERF» est le sigle de «Groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherche sur les femmes» non de «Groupe d'Intervention, d'Études et de Recherches pour les Femmes».

— Le Comité de féminisation de l'UQAM que je préside, relève directement du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche de l'UQAM, et non du GIERF.

— Le choix des parenthèses ou des tirets ne concerne pas «l'accord des adjectifs» mais bien le choix de la marque orthographique du féminin de toutes les catégories de mots susceptibles de prendre cette marque, comme les noms, les articles, etc... — Personne au Québec n'ignore

que l'Office de la langue française «porte attention» à ce dossier depuis quelques années déjà. Cependant, il n'a pas, jusqu'ici, émis de directives sur l'aspect syntaxique, c'est-à-dire sur la féminisation dans les discours (les textes), comme par exemple les formulaires.

— C'est bien l'Office de la langue française et non le comité de féminisation de l'UQAM qui est à l'origine d'une enquête sur cette question.

— Si certaines femmes pensent que les termes féminisés enlèvent du prestige à leur fonction, l'exemple de «vice-rectrice» ne peut servir d'illustration à cet argument contre la féminisation, à tout le moins en ce qui concerne le personnel de l'UQAM.

Jacqueline LAMOTHE  
professeure, présidente du comité de féminisation de l'UQAM

# Cour municipale le soir

Monsieur Yvon Lamarre  
Président du Comité exécutif

J'ai reçu et reçu encore plusieurs plaintes de citoyens ayant affaire à la cour municipale lors d'une infraction à la circulation.

Les personnes qui estiment avoir reçu une contravention non méritée doivent se présenter à la cour, plaider non coupable. De là, on leur assigne une journée particulière pour débattre leur cause. En tout, ces personnes perdent deux jours de travail car les heures réservées à ce domaine sont de 10:00 à 15:00 heures.

George SAVOIAKIS  
conseiller municipal

# Des éducateurs d'enfants

En ce qui a trait à la responsabilité, je puis affirmer que de plus en plus les pères veulent jouer pleinement leur rôle d'éducateurs de leurs enfants, dès leur bas âge.

Comment se fait-il que, lorsqu'il y a séparation ou divorce, les tribunaux doutent et refusent de céder la garde des enfants à leur père? Sur quels critères les tribunaux acceptent-ils les pseudo-rapports de psychiatres des services sociaux qui ont déjà un penchant pour les femmes?

Est-ce à dire que les hommes n'ont aucune compétence en matière d'éducation affective?

Pourquoi confier la garde des enfants aux femmes qui n'ont aucune situation financière solide (parfois volontaire) avec tout le risque que cela comporte? Vous seriez surpris de constater le pourcentage de cas d'enfants maltraités ou mal aimés par des mères monoparentales qui vivent de l'aide sociale. (...)

Malgré tout, j'estime les femmes qui se prennent en main individuellement, contrairement aux mouvements dits féministes qui sont un ramassis de femmes frustrées et qui n'ont aucune confiance en elles.

Je respecte les femmes qui luttent pour obtenir ce qu'elles veulent, sans pour autant le réclamer au nom de toutes les femmes. Nous aussi, nous devons lutter pour améliorer notre sort. La responsabilité commence par la connaissance de ses moyens pour ensuite agir en conséquence. Lorsqu'une femme n'a aucune ressource, pourquoi lui confier l'enfant et les avilir tous les deux dans la misère? (...)

Je continue de croire et d'espérer qu'un jour, très bientôt, nous, les hommes, aurons la possibilité d'être les nouveaux éducateurs de demain, en laissant aller les femmes au travail, pour une société meilleure.

Normand RENAUD  
Montréal

# Une loi inhumaine

Mme Flora MacDonald  
Ministère de l'Immigration

scrupules la vie de six êtres humains.

Suite aux reportages et articles de presse parus récemment au sujet de Caesar Gray, immigré «illégal» depuis sept ans au pays, actuellement détenu et menacé d'expulsion, nous nous indignons du manque d'humanité du gouvernement canadien qui s'obstine à lui refuser le statut d'immigrant et l'empêche de vivre auprès de sa famille.

Si cette menace d'expulsion est mise à exécution, ce serait une grave injustice qui entraînera l'abandon forcé d'une femme malade et privera à jamais quatre enfants de leur père. En manifestant autant de rigueur, le gouvernement canadien qui, dans le passé, nous a habitués à des amnisties générales impose une sanction exemplaire en sacrifiant sans

Devant autant d'intolérance, une question fondamentale se pose: est-ce que la loi sur l'immigration a préséance sur les droits de l'homme et de la famille? Ces enfants, en tant que citoyens canadiens, n'ont-ils pas le droit de vivre auprès de leurs parents?

Devant l'urgence de la situation, nous vous demandons d'agir rapidement, dans un esprit ouvert et humanitaire en permettant à Caesar Gray de résider au Canada.

Claude PERREAULT  
Bernadette REY  
Alain SANCHE  
Danielle SCHEPPER

**N.B.**  
• Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.  
• Les correspondants doivent inscrire lisiblement leur nom, adresse et numéro de téléphone.  
• LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.  
• L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.  
• Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.  
• Si possible écrire à la machine, à double interligne.  
• Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

**la presse**  
RENSEIGNEMENTS 285-7272  
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. «Parti de retour garanti».

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.		Commandes	285-7111
REDACTION	285-7070	du lundi au vendredi 8 h à 17 h.	
PROMOTION	285-7100	Pour changer	285-7205
COMPTABILITÉ		du lundi au vendredi 9 h à 16 h 30.	
Grandes annonces	285-6892	GRANDES ANNONCES	
Annonces classées	285-6900	Détailants	285-7202
		National, Télé-Press	285-7306
		Vacances, Voyages	285-7265
		Carnets et professions, nominations	285-7320

## L'AFFAIRE ROBERT COATES

# Une conversation « comme avec toute personne ordinaire »

— LA DANSEUSE DU « TIFFANY »

■ QUEBEC (PC) — La danseuse du cabaret « Tiffany », de Lahr en Allemagne de l'Ouest, qui a passé une heure et demie, le 29 novembre dernier, avec l'ex-ministre de la Défense Robert Coates soutient que la rencontre s'est limitée à une simple conversation entre deux étrangers et que jamais l'entretien n'a dévié sur des questions de défense ou de sécurité.

« Je n'ai eu qu'une conversation normale avec lui (M. Coates), comme avec toute personne ordinaire », a déclaré hier dans une interview Mme Mickey O'Neil, âgée de 38 ans, qui était rejointe au téléphone par M. Michel Villeuve, animateur de l'émission du matin à la station CHRP de Québec, filiale du réseau Radiomutuel.

Elle répond en laconique « non » quand on lui demande si M. Coates lui a parlé du système de défense du pays ou de questions de sécurité. « Je n'ai appris qu'il y a trois jours, par les journalistes, qu'il était ministre », affirme-t-elle. Toutefois, on ne lui a pas demandé de quoi le ministre l'a entretenu pendant ces 90 minutes de conversation.

L'interview de neuf minutes, diffusée en direct à 7h15 mercredi, a été réalisée en anglais et les propos de la jeune fille étaient traduits en français par un journaliste du service des nouvelles. Au moment de l'interview, il était passé 1h à Lahr, la jeune fille se

préparait à donner un autre spectacle.

Mme O'Neil a décrit son travail comme celui d'une effeuilleuse : « Juste de la danse normale, accompagnée de strip-tease, comme au Lido à Paris ou d'autre endroit du genre ». Au moment de la rencontre avec M. Coates, elle portait « des vêtements ordinaires » plutôt que des vêtements de scène. Puis, elle ajoute : « Je ne me souviens pas ce que je portais à ce moment-là parce que je me change tous les jours. »

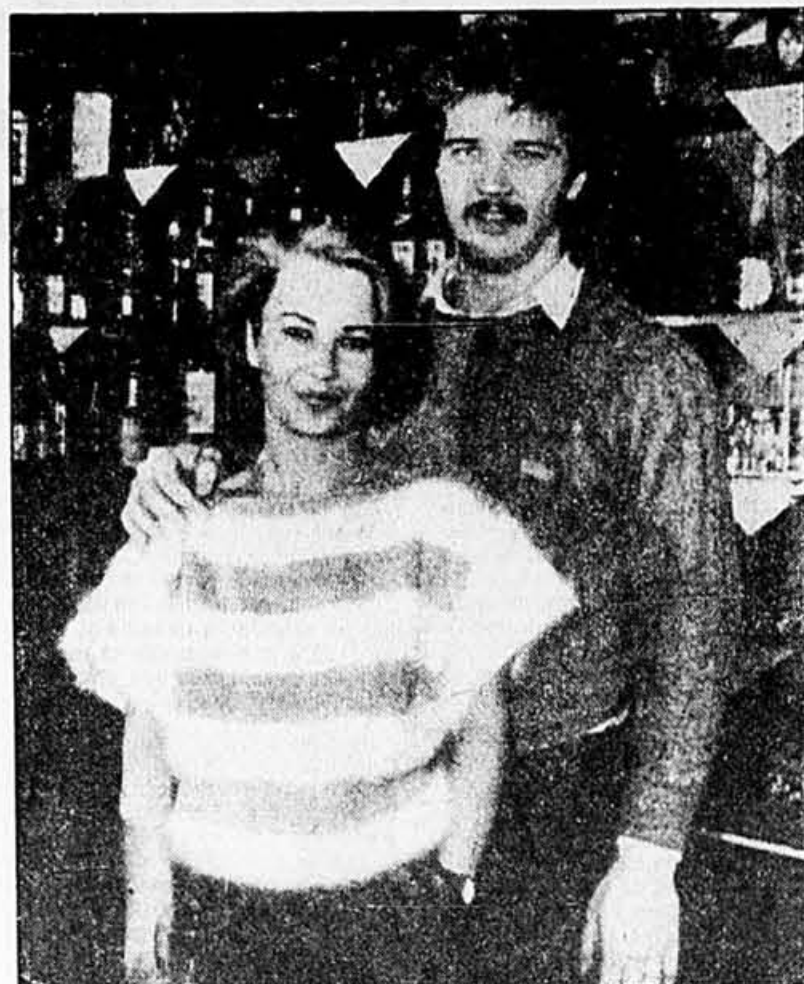
Même si Mme O'Neil le nie, l'établissement où elle exploite ses talents jouit d'une réputation douteuse parce qu'il serait fréquenté par des péripatéticiennes qui attirent des militaires du Canada, de France, de Suisse « et de partout ». Mais Mme O'Neil affirme n'avoir jamais échangé d'argent contre des faveurs personnelles avec M. Coates.

A son entrée au Tiffany en ce fatidique 29 novembre, le député de Nouvelle-Écosse aux Communes était accompagné de deux assistants, le directeur du personnel, M. Richard Logan, et son attaché de presse, M. Jeff Matthews, qui faisaient partie de la tournée de quatre pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Otan).

Mme O'Neil ne se souvient pas si les deux assistants de M. Coates sont allés poursuivre leur soirée dans un autre établissement avec des jeunes filles ou s'ils sont restés au Tiffany. « Ils n'ont pas quitté le cabaret. Ils sont peut-être seulement allés au bar parce que, vous savez, il y a des sections en retrait (corners) et de l'endroit où j'étais assis avec M. Coates je ne pouvais pas voir très bien, mais ils ne sont partis que quelques minutes. »

L'effeuilleuse demeure catégorique : « M. Coates n'a pas quitté le cabaret avant moi puisque j'avais encore une heure ou deux de travail. » Elle ne se souvient pas dans quel état le ministre de la Défense d'alors a quitté le bar. Cela fait trop longtemps et elle ne peut même pas se souvenir de la quantité d'alcool qu'il a consommé.

La police n'a pas cherché à entrer en communication avec la danseuse, les seuls appels téléphoniques du Canada sont venus de journalistes. Elle a conclu la conversation de cette façon : « Je suis très désolée de tout ce qui s'est produit », dit-elle en parlant de la rencontre fortuite qui a forcé son compagnon d'un soir à remettre, mardi, sa démission à la Chambre des Communes après les révélations du quotidien The Citizen, d'Ottawa. L'animateur a voulu la rassurer en ajoutant : « Ne vous en faites pas, M. Coates semble très heureux ce matin ».



Mickey O'Neil, la danseuse avec laquelle l'ex-ministre Coates a conversé au bar Tiffany. Elle est photographiée avec le propriétaire du bar, Jochen Schaudt. laserphoto AP

## « Il était sympathique »

— LE PROPRIÉTAIRE DU BAR

d'après CP

■ OTTAWA — Lothar Schaudt, propriétaire du club de nuit « Tiffany » de Lahr, en Allemagne fédérale, se rappelle que M. Coates était entré dans son établissement, le 29 novembre dernier, en compagnie de deux autres hommes, et qu'il y avait pris des consommations.

Dans une interview publiée hier par le Globe and Mail de Toronto, M. Schaudt précise qu'il avait remarqué M. Coates en raison de son comportement réservé et sympathique. « Votre M. Coates était assis à une table, et il voulait s'amuser avec les yeux, rien d'autre. Il était sympathique. Mon personnel et moi nous souvenons de lui parce qu'il avait l'air sympathique ».

M. Schaudt a souligné qu'il ne s'était pas entretenu lui-même

avec le ministre de la Défense, mais que d'autres personnes qui se trouvaient sur les lieux lui avaient dit qu'il était.

Il a dit ignorer par ailleurs l'identité des deux hommes qui accompagnaient M. Coates.

M. Schaudt a décrit d'autre part son établissement comme un endroit pour danser, manger et converser, en insistant sur le fait qu'il n'exploitait pas un bordel et qu'il était inexécutable que les clients puissent y trouver des délassements sexuels.

Le « Tiffany » présente des danseuses nues et montre des films à caractère plus ou moins érotique, mais les danseuses ne sont pas autorisées à avoir un contact physique quelconque avec les clients. La législation ouest-allemande interdit d'ailleurs la danse sur les tables.

## Successeurs en lice

■ OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Approvisionnements et Services, Harvie Andre, voudrait probablement devenir ministre de la Défense plus que quiconque, mais il existe également d'autres candidats pour succéder au ministre démissionnaire, Robert Coates.

Ce dernier a démissionné, mardi, à la suite de la divulgation dans les journaux d'une nouvelle soulignant qu'il était, avec deux collègues, allié dans un club de nuit à l'occasion d'une visite officielle en Allemagne de l'Ouest, causant une menace pour la sécurité.

La responsabilité du ministre de la Défense relève temporairement du ministre des Affaires extérieures, Joe Clark.

Le premier ministre Brian Mulroney a déclaré, hier, qu'il espérait que M. Clark occupe ces deux fonctions pour « un bon bout de temps », mais, peu de temps après, il a ajouté qu'un remplaçant permanent serait nommé « à un moment approprié ».

M. Mulroney désirerait avoir un nouveau ministre de la Défense en place avant sa rencontre avec le président Ronald Reagan, à Québec, le 17 mars prochain. Les deux hommes ont prévu de discuter, lors de leurs entretiens, de l'accord visant à améliorer la surveillance militaire dans le Grand Nord.

M. Andre, député de Calgary Centre, qui a été critiqué en matière de défense alors que les libéraux étaient au pouvoir à Ottawa, a longtemps convoité la fonction de ministre de la Défense.

« Je ferai tout ce que le premier ministre me demande de faire », a-t-il affirmé, hier, même s'il avoue n'avoir eu aucune discussion à ce propos.

Cependant, M. Andre est menacé par un événement négatif à son dossier, le même qui l'a empêché de faire partie de l'éphémère cabinet conservateur de Joe Clark en 1979.

### Reclamation

À cette époque, juste comme M. Clark choisissait son cabinet, l'agence immobilière Abacus Cities Ltd a subi la plus importante faillite de l'histoire canadienne, causant une perte de capital à plusieurs investisseurs. M. Andre figurait parmi les administrateurs de la firme.

En août dernier, une réclamation en poursuite civile a été faite contre Andre et 15 autres investisseurs, alléguant que des filiales de Abacus leur avaient avancé de l'argent pour investir dans des exploitations gazières et pétrolières. M. Andre a rejeté ces allégations.

Par ailleurs, le député de Victoria, Allan McKinnon, qui a occupé le poste de ministre de la Défense dans le cabinet Clark, pourrait avoir des chances de retrouver son poste. Ce dernier ne fait pas partie du cabinet Mulroney actuellement.

On parle également sur la Colline parlementaire du ministre du Travail, Bill McKnight, comme possible successeur de M. Coates, de même que le député de Dartmouth-Halifax East, Mike Forrestall.



Le cabaret « Tiffany », où s'est rendu l'ex-ministre de la Défense, Robert Coates. laserphoto AP

## « Toutes les mesures de sécurité ont été prises »

■ LONDRES (d'après CP) — Tout en affirmant que les précautions prises lors de la visite de Robert Coates à Lahr étaient « totalement appropriées », un porte-parole des Forces canadiennes, le lieutenant-colonel Len Dent, s'est refusé à confirmer que le ministre de la Défense avait été accompagné par des gardes du corps lors de sa visite, avec deux aides de camp, au club de nuit Tiffany.

Le colonel Dent a précisé qu'il ne pouvait fournir de plus amples détails sur les mesures de sécurité qu'il avait été prises parce qu'il n'en connaissait pas exactement la nature. Et même s'il l'avait connue, a-t-il souligné, il ne pourrait pas la divulguer, précisément pour des raisons de sécurité.

Il a confirmé par ailleurs avoir déclaré à l'agence Reuters qu'aucun officier familial avec la vie

nocturne de Lahr n'avait accompagné M. Coates au Tiffany.

Comme on lui demandait si cela signifiait que le détachement de sécurité avait pu être dirigé par un non grade, le colonel Dent s'est contenté de répondre que « toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour assurer la sécurité du ministre ».

Puis, après consultation avec le major Tom St. John, responsable de la sécurité à la base canadienne de Lahr, il a affirmé que « révéler la composition et le grade du détachement risquerait de compromettre son efficacité ».

L'officier a avoué enfin qu'il ne pouvait expliquer comment un délai de sept semaines avait pu s'écouler avant que le premier ministre Mulroney, qui est président du Conseil de sécurité nationale du Canada, ait été mis au courant des allégations relatives à un manquement à la sécurité.

## Mulroney a été mis au courant de l'incident le 22 janvier

■ OTTAWA (PC) — Dès le 22 janvier dernier, le premier ministre Brian Mulroney était informé qu'une excursion nocturne de son ministre de la Défense dans une boîte louche en Allemagne de l'Ouest aurait pu mettre en danger la sécurité canadienne.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre à la sortie de la réunion hebdomadaire du caucus de son parti, insistant sur le fait que, depuis, toutes les enquêtes avaient prouvé qu'aucun secret d'Etat n'avait été divulgué.

« M. Coates est un homme d'honneur, il a offert sa démission et elle a été acceptée », a-t-il ajouté.

### Erreur de jugement

« M. Coates reconnaîtrait que

s'il avait su de quelle sorte d'endroit il s'agissait, bien qu'il n'y ait rien fait de mal, il n'y serait pas allé », a soutenu hier M. Mulroney. « C'est probablement une erreur de jugement que vous et moi, comme n'importe quel être humain imparfait, aurait pu faire », d'ajouter le premier ministre.

Toutefois une enquête déchaînée le jour même a démontré qu'en aucun temps le ministre Robert Coates ou ses adjoints n'avaient fait courir de risques à la défense canadienne, d'insister M. Mulroney.

Dans la foulée de la démission surprise du ministre Coates, l'opposition a, en Chambre, réclamé des comptes du gouvernement pour qu'on explique le

décal entre la démission de M. Coates et le moment où le premier ministre avait été mis au courant de l'expédition nocturne du ministre.

En matinée, M. Mulroney avait souligné que le rapport final de l'enquête sur les risques à la sécurité n'avait été remis qu'hier midi par le secrétaire du Conseil privé, M. Gordon Osbaldeston.

### Un retour possible

En fin de journée, à son arrivée à l'aéroport de Regina, où il participe à la conférence des premiers ministres, M. Mulroney a laissé une porte ouverte pour un retour éventuel de Robert Coates au cabinet quand son honneur aura été rétabli.

## « Coates a les mains libres pour défendre sa réputation devant les tribunaux » (Clark)

■ OTTAWA — Maintenant qu'il a remis sa démission l'ex-ministre de la Défense, M. Robert Coates, a les mains libres pour défendre sa réputation devant les tribunaux, a indiqué hier le premier ministre suppléant, M. Joe Clark.

### GILLES PAQUIN de notre bureau d'Ottawa

« Il était convaincu que les allégations publiées à son sujet ne lui permettraient plus de s'acquitter de ses responsabilités au ministère de la Défense » a ajouté M. Clark.

Nullement intimidé par le barrage de questions de l'opposition aux Communes, M. Clark s'est dit convaincu que M. Coates n'avait à aucun moment mis en péril « la sécurité du Canada ».

Le spectacle de Joe Clark se portant généreusement à la défense de son ancien collègue n'était pas sans ironie pour ceux qui connaissent bien les deux hommes.

C'est ce même Robert Coates qui a tout fait pour torpiller le leadership de Joe Clark au lendemain de la défaite électorale de 1980.

Le soir même du scrutin funeste au gouvernement minoritaire de Clark, M. Coates amorçait sa campagne en vue de lui trouver un successeur.

Alors président du Parti conservateur, M. Coates n'a jamais cessé par la suite de critiquer ouvertement son chef. Il déplorait particulièrement l'absence de députés chevronnés, comme lui, au sein du cabinet.

Au lendemain du congrès de Winnipeg où M. Clark s'est finalement résigné à la tenue d'une course à la direction du parti, M. Coates a pris position en faveur de l'aspirant Brian Mulroney.

Avec l'appui d'un autre député de Nouvelle-Écosse, maintenant Solliciteur général, M. Elmer Mackay, il est devenu l'antenne de M. Mulroney au sein du caucus.

Après les élections, M. Mulroney a acquitté sa dette envers M. Coates en le nommant à la Défense. Si on fait exception du retour des uniformes de différentes couleurs, il laisse peu de marques de son bref séjour de cinq mois à ce ministère.

Élu aux Communes dans la foulée de John Diefenbaker en

1957, il a depuis été réélu à 10 reprises pour ainsi détenir un quasi-record de longévité ici avec 28 ans de service.

Homme discret, M. Coates a tout de même souvent fait parler de lui en raison de ses commentaires intempestifs.

Sous le leadership de Robert Stanfield, par exemple, il avait voté contre la Loi des langues officielles malgré la consigne du parti.

Il y a quelques années, après avoir été invité par ce pays, il a fait l'éloge de la politique du gouvernement d'Afrique du Sud qui réserve 13 p. cent du territoire à la majorité noire de ce pays.

Tout récemment, il s'était attiré la réprobation de son chef pour certaines remarques désobligeantes à l'égard du mouvement en faveur de la paix.

Il s'était également distingué il y a deux ans en affirmant que la libéralisation de la loi favorisait la croissance de l'homosexualité.

Grand admirateur du président américain Ronald Reagan, il n'aura pas eu le temps de l'imiter en renforçant l'armée canadienne comme il s'était engagé à le faire pendant la dernière campagne électorale.

## VIE PRIVÉE DES POLITICIENS

### Sévigny intervient

■ (d'après CP) — L'ancien ministre conservateur Pierre Sévigny, qui avait été impliqué dans ce qu'il est convenu d'appeler « le scandale Munsinger », affirme que les Canadiens devraient faire preuve de plus de largeur d'esprit à l'endroit de la vie privée des hommes politiques.

« Il est grand temps que les Canadiens jugent les leaders élus sur la façon dont ils s'acquittent de leurs responsabilités publiques plutôt que sur la manière dont ils se comportent en privé », a déclaré, hier, M. Sévigny. Les remarques qu'il a formulées faisaient suite à la démission du ministre de la Défense, Robert Coates.

M. Sévigny, qui a aujourd'hui 67 ans, avait eu en 1980, alors qu'il était ministre associé de la Défense dans le gouvernement Diefenbaker, une liaison avec Gerda Munsinger, une citoyenne allemande que la GRC considérait comme un risque pour la sécurité du Canada. Toutefois, il avait déjà délaissé la vie politique active lorsque cette liaison fut révélée, en 1966. Il avait démissionné du cabinet Diefenbaker en 1963, à la suite d'une dispute sur la politique nucléaire du gouvernement, et il fut défait aux élections générales tenues cette année-là.



Robert Coates

## FONDATEUR DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL Centenaire du frère Marie-Victorin



photo Pierre Côté, LA PRESSE

Il est près de onze heures du soir, le 15 juillet 1914, alors que le frère Marie-Victorin, en compagnie de quelques religieux, revient vers Longueuil, au retour d'une prospection florale dans la région de Saint-Hyacinthe. À quelques milles de Sainte-Rosalie, une voiture surgit dans la nuit et frappe de plein fouet celle des religieux. Trente minutes plus tard, le frère Marie-Victorin, mortellement blessé, expire dans la voiture qui le conduit vers l'hôpital.

### FLORIAN BERNARD

Cette évocation des derniers instants de l'un des plus célèbres botanistes du Québec a fait surgir des larmes aux yeux des invités, hier soir au Jardin botanique de Montréal, alors qu'un religieux-écrivain, docteur de la Sorbonne, le frère Gilles Beaudet, lançait un ouvrage consacré au centenaire de Marie-Victorin.

De son vrai nom Conrad Kirouac, fils d'un marchand de Québec, le célèbre botaniste est né le 3 avril 1885, rue Saint-Vallier. À cause de sa santé précaire, ses supérieurs de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes l'avaient envoyé enseigner en dehors des zones urbaines, notamment à Saint-Jérôme qui ne comptait alors qu'une population de 3 000 habitants. C'est là, dans les champs, à la découverte des plantes sauvages avec des groupes d'élèves, qu'il devint un passionné de la flore et qu'il décida d'y consacrer sa vie. Premier titulaire de la chaire de botanique à l'université de Montréal et auteur d'un ouvrage monumental, fruit de 25 années de recherches, la Flore Laurentienne, Marie-Victorin fut également le fondateur du Jardin botanique de Montréal, inauguré en août 1937.

L'ouvrage que vient de consacrer Gilles Beaudet au frère Marie-Victorin nous fait également découvrir un autre homme, amoureux des arts et des lettres, musicien, auteur de pièces de théâtre à saveur patriotique comme « Peuple sans histoire » et « Charles Lemoyne », et un fin pédagogue dont le souvenir reste profondément vivace dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

C'est dans le décor de la grande serre du jardin botanique que Gilles Beaudet a lancé, hier, son ouvrage consacré au centenaire du frère Marie-Victorin.

## SHIKOKU BONSAI



«L'une des plus belles façons de faire rimer amour et toujours»

Pour la St-Valentin quelle meilleure manière de montrer votre amour que d'offrir un cadeau qui va vivre pour toujours!

Le Bonsaï est l'art de faire pousser des arbres en miniature en capturant l'ampleur de leur forme naturelle.

Soyez sûr de trouver ce cadeau spécial, venez choisir un arbre maintenant et nous le gardons pour vous jusqu'à la St-Valentin.

Prix à partir de \$20.

Lun. au sam. 12 h à 21 h Dimanche 13 h à 17 h

5\$ de remise avec cette annonce.

768, St-Paul ouest à l'ouest de McGill Tél.: 866-0314

## SPÉCIAL SKI "RELÂCHE"

IL A NEIGÉ AU MONT STE-ANNE CETTE ANNÉE...! AVEC UN INVESTISSEMENT DE 16 MILLIONS DE \$ POUR SES CANONS À NEIGE QUI COUVRENT PRÈS DE 80% DES 30 PISTES ET DES 3 VERSANTS, LE MONT ST-ANNE OFFRE CETTE ANNÉE DES NEIGES PRESQU'ÉTERNELLES.

LE CONCORDE, L'HÔTEL SUR GRANDE-ALLÉE, VOUS INVITE À PARTICIPER À SON SUPER SPÉCIAL "SKI RELÂCHE" DURANT LA PÉRIODE DU 22 FÉVRIER AU 1 MARS 1985.

VOUS POURREZ "RELÂCHER" ET DESCENDRE À QUÉBEC PAR BUS POUR 74\$ OU AVEC VOTRE AUTO POUR 57\$ PAR PERSONNE, PAR JOUR... TOUT COMPRIS

### LE SPÉCIAL SKI "RELÂCHE" COMPREND:

- SI VOUS CONDUISEZ:
- VOTRE HÉBERGEMENT DANS UNE CHAMBRE SPACIEUSE
- DES PETITS DÉJEUNERS COPIEURS À NOTRE RESTAURANT LA FOLIE
- VOS DINERS CHEZ PINARD ET GHEDDAR, LE CAFÉ-TERRASSE DE L'HÔTEL
- UNE FONDUE AU FROMAGE AU CABARET DISCO
- VOTRE VOITURE STATIONNÉE AU CHAUD
- UNE ENVELOPPE POUR VOS SKIS
- VOS BILLETS DE SKI "TOUTE REMONTÉE" AU MONT STE-ANNE
- VOTRE PASSEPORT APRÈS-SKI
- ET LES POURBOIRES

- SI ON VOUS CONDUIT,
- LES MÊMES ARRANGEMENTS ET EN PLUS, LE TRANSPORT PAR AUTOBUS, DÉPART DE MONTRÉAL LE VENDREDI 22 FÉVRIER ET RETOUR LE DIMANCHE 24 FÉVRIER
- LE SKIBUS DE L'HÔTEL LE CONCORDE AU MONT STE-ANNE.



LOEWS LE CONCORDE, L'HÔTEL SUR LA GRANDE-ALLÉE 1225, PLACE MONTCALM, QUÉBEC, Q.C. CANADA G1R 4W5

### CARTE DE TARIF- SPÉCIAL SKI "RELÂCHE"

ADULTE	AVEC VOTRE VOITURE				AVEC NOTRE AUTOBUS			
	2 NUITS 2 JOURS	3 NUITS 3 JOURS	4 NUITS 4 JOURS	5 NUITS 5 JOURS	2 NUITS 2 JOURS	3 NUITS 3 JOURS	4 NUITS 4 JOURS	5 NUITS 5 JOURS
1 PERS. PAR CHAMBRE	165.00\$	243.00\$	324.00\$	402.00\$	200.00\$	283.00\$	370.00\$	454.00\$
2 PERS. PAR CHAMBRE	114.00	166.00	222.00	274.00	148.00	207.00	268.00	327.00
3 PERS. PAR CHAMBRE	97.00	141.00	188.00	232.00	132.00	181.00	234.00	284.00
4 PERS. PAR CHAMBRE	89.00	128.00	171.00	210.00	123.00	168.00	217.00	263.00
ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS OCCUPANT LA CHAMBRE DES ADULTES	54.00	80.00	106.00	126.00	88.00	120.00	152.00	178.00
GRUPE	VOUS ORGANISEZ VOTRE PROPRE GRUPE ET PROCÉDEZ AU NOLISEMENT D'UN AUTOBUS.				CLASSE DE NEIGE: FERMETURE DES ECOLES PÉRIODE DU 22 FÉVRIER AU 1 MARS 1985			
ÉTUDIANTS DE MOINS DE 18 ANS AVEC ESCORTE								
2 PERS. PAR CHAMBRE	UN SÉJOUR COMPLET ET OFFERT À TITRE GRACIEUX POUR CHAQUE GRUPE DE 25 PERSONNES.				139.00	197.00	255.00	306.00
3 PERS. PAR CHAMBRE					122.00	171.00	221.00	263.00
4 PERS. PAR CHAMBRE					114.00	158.00	204.00	242.00
CONDITION: LE PRIX S'APPLIQUE À UNE PERSONNE ET COMPREND VOTRE HÉBERGEMENT, VOS PETITS DÉJEUNERS, VOS DINERS, VOS REMONTE-PENTES, VOTRE STATIONNEMENT, UNE ENVELOPPE POUR VOS SKIS, VOTRE FONDUE AU FROMAGE. LES SPÉCIAUX S'APPLIQUENT POUR UN SÉJOUR MINIMUM DE DEUX (2) NUITS. LE SPÉCIAL SKI "RELÂCHE" INCLUT LES TRANSPORTS DE MONTRÉAL À QUÉBEC ET AU MONT STE-ANNE, DANS LE CAS DU FORFAIT AVEC NOTRE AUTOBUS. POUR RÉSERVER, TÉLÉPHONEZ SANS FRAIS DIRECTEMENT AU CONCORDE 1-800-463-5256								

## Purolator vous offre maintenant deux bons moyens de régler vos problèmes d'envois.

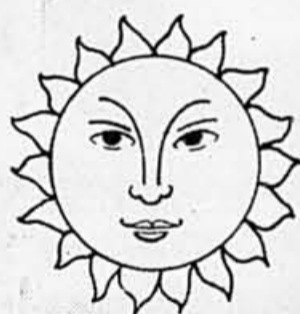


**PuroLetter**

### Du jour au lendemain

La PUROLETTER, pour des envois rapides et fiables du jour au lendemain dans tous les endroits desservis directement par Purolator Courrier au Canada et aux États-Unis. Aussi: service en 48 heures vers l'Europe et le Royaume-Uni. Absolument aucune limite de poids. Tout ce que peut contenir la solide enveloppe PUROLETTER est accepté.

Pour connaître tous les endroits desservis, communiquez avec un représentant en marketing du bureau de Purolator Courrier de votre région.



**PuroFax**

### En moins de 3 heures

Le service de transfert de fac-similés PUROFAX pour des envois porte à porte à travers le Canada en moins de 3 heures. Communiquez simplement avec votre bureau local de Purolator Courrier et dites que vous avez un envoi PUROFAX. Nous nous chargeons du reste.



Le Supermarché  
en Electronique

J.m.  
**SAUCIER**  
ELECTRONIQUE LTÉE

# VENTE

Gratuit \$100 de location de film sur télécouleur et système de son.

**RCA**



**TELECOULEUR 14"**

- Ajustement automatique des couleurs
- 100% transistor

Lot No 1 **\$247<sup>99</sup>**

**Quasar**



**TELECOULEUR 11"**

- couleur automatique
- syntonisateur VHF-UHF

Lot No 2 **\$299<sup>99</sup>**

**HITACHI**



**TELECOULEUR 14"**

- total transistorisé
- tubo-image luminaire

Lot No 3 **\$329<sup>99</sup>**

**TOSHIBA**



**TELECOULEUR 16"**

- une image black-stripe
- syntonisateur UHF-VHF

Lot No 4 **\$429<sup>99</sup>**

**RCA**



**TELECOULEUR 20"**

- commande automatique des couleurs
- syntonisateur UHF-VHF

Lot No 5 **\$349<sup>99</sup>**

**JVC**



**MEILLEUR ACHAT**

**TELECOULEUR 14"**

- contrôle sans fil
- syntonisation électronique

Lot No 6 **\$387<sup>99</sup>**

**VIDÉO VHS**



- contrôle à distance avec fil
- programmable 14 jours

Lot No 7 **\$399<sup>99</sup>**

**RCA**



**VIDÉO VHS**

- chargement frontal
- contrôle avec fil
- programmable 14 jours/4 événements

Lot No 8 **\$469<sup>99</sup>**

**FUJI**



**CASSETTE VIDÉO VHS T-120**

3 et plus **\$8<sup>98</sup>** ch.

3 JOURS SEULEMENT

**HITACHI**



**VIDÉO VHS**

- modèle VT-33
- programmable 14 jours/4 événements

Lot No 10 **\$549<sup>99</sup>**

**RCA SANS FIL**



**VIDÉO VHS**

- 14 jours/4 événements
- enregistrement 8 heures

Lot No 11 **\$599<sup>99</sup>**

**TOSHIBA**



**VIDÉO BETA**

- modèle VM-41
- programmable 10 JOURS

Lot No 12 **\$457<sup>99</sup>**

**TELEFUNKEN**



**TELECOULEUR 14"**

- contrôle à distance

**\$389<sup>99</sup>**

**RCA**



**TELECOULEUR 20"**

- contrôle à distance sans fil
- convertisseur intégré

Lot No 21 **\$459<sup>99</sup>**

**RCA TELECOULEUR 26"**



- SYNTONISATEUR ELECTRONIQUE
- VHF-UHF
- CABINET STYLE CONTEMPORAIN

**\$549<sup>99</sup>**

Lot No 18

**HITACHI**



**TELECOULEUR 20"**

- avec télécommande
- convertisseur intégré
- modèle MT-2474

Lot No 19 **\$597<sup>99</sup>**

**ANTENNE PARABOLIQUE**



Installation toute l'année (extra)

Appelz M. SABI A compter

Possibilité de 150 canaux

**\$1499<sup>99</sup>**

**SHARP**



**MAGNETOSCOPE VHS SHARP**

- accès frontal
- programmable 14 jours
- télécommande 7 fonctions
- modèle VC-481

Lot No 19 **\$479<sup>99</sup>**

**HVR-36 SUPER AUBAINE ELECTROHOME**



**MAGNETOSCOPE VHS**

- Télécommande 10 fonctions
- 105 canaux
- programmable 14 jours/4

Lot No 20 **\$529<sup>99</sup>**

**GRATUIT \$400 de location de film**



**SHARP**

**MAGNETOSCOPE VHS modèle VC-388**

- 4 TÊTES
- SYNTONISATION 142 canaux
- programmable 14 jours/8 émissions
- accès frontal
- effets 5 spéciaux complets
- télécommande 17 fonctions

Versement comptant **\$390<sup>00</sup>**

**\$999<sup>99</sup>**

**\$58<sup>00</sup> x 12 mois**

**RCA VIDÉO VHS**



**3 TÊTES**

**GRATUIT \$400 DE LOCATION DE FILM**

- Contrôle à distance sans fil
- Syntonisateur à accès direct
- Chargement frontal
- Location de film d'une valeur de \$400.

Lot No 16 **\$647<sup>99</sup>**

**Panasonic**



**MAGNETOSCOPE VHS**

- chargement frontal
- convertisseur intégré
- télécommande sans fil
- modèle PV-1530

Versement comptant **\$390<sup>00</sup>**

**\$999<sup>99</sup>**

**\$58<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 23

**RCA TELECOULEUR 26"**



- convertisseur intégré
- contrôle à distance sans fil
- capacité 122 canaux

Versement comptant **\$265<sup>00</sup>**

**\$747<sup>99</sup>**

**\$48<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 24

**RCA TELECOULEUR 26"**



- contrôle à distance
- cabo-sélecteur 122 canaux intégré

Versement comptant **\$271<sup>00</sup>**

**\$799<sup>99</sup>**

**\$50<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 25

**SHARP**



**MAGNETOSCOPE VHS**

- convertisseur intégré 105 canaux
- télécommande 10 fonctions
- accès frontal
- programmable 14 jours/4 émissions
- modèle VC-385

Lot No 26 **\$619<sup>99</sup>**

**HITACHI TELECOULEUR 26"**



- modèle TS-3931
- syntonisateur 129 canaux
- contrôle à distance détachable
- 17 fonctions
- affichage sur l'écran
- entrée audio-vidéo

Versement comptant **\$516<sup>00</sup>**

**\$1299<sup>99</sup>**

**\$75<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 27

**HITACHI TELECOULEUR 26"**



- syntonisateur électronique 129 canaux
- affichage de l'heure et du canal sur l'écran
- entrée et sortie vidéo et audio
- 4 haut-parleurs
- contrôle à distance 17 fonctions
- modèle TS-3964

Versement comptant **\$516<sup>00</sup>**

**\$1299<sup>99</sup>**

**\$75<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 28

**Panasonic TELECOULEUR 26"**



- télécommande amovible à 16 touches
- syntonisation à 127 canaux
- meuble de style contemporain
- système auto-couleur
- cabo-sélecteur incorporé 112 canaux
- modèle PC-26 K 57

Versement comptant **\$390<sup>00</sup>**

**\$999<sup>99</sup>**

**\$58<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 29

**RCA SYSTEME VIDÉO PORTATIF, COMPLET**



- modèle VJP-900
- accès direct de la caméra
- syntonisation directe
- contrôle à distance sans fil
- programmable 21 jours/8 événements
- caméra modèle CKC-020
- zoom 6:1

Versement comptant **\$870<sup>00</sup>**

**\$1899<sup>99</sup>**

**\$100<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 31

**HITACHI ÉCRAN GÉANT**



- Écran géant 45"
- entrée et sortie audio stéréo
- 4 haut-parleurs avec amplificateur
- accès direct du contrôle à distance
- contrôle des voies basses et graves

Versement comptant **\$1769<sup>00</sup>**

**\$2999<sup>99</sup>**

**\$125<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 32

**HITACHI TELECOULEUR 26"**



- luminar 20"
- modèle TS-1130
- contrôle automatique des fréquences

Versement comptant **\$263<sup>00</sup>**

**\$699<sup>99</sup>**

**\$41<sup>00</sup> x 12 mois**

Lot No 30

# 12 MOIS SANS INTÉRÊT

**GRATUIT \$400**  
 Une valeur de \$400 applicable sur la location de films vidéo ainsi qu'une carte de membre à l'achat d'un vidéo de \$550 et plus. Frais d'inscription \$10.

**TDK**  
  
**SA90**  
 CASSETTES SA-60 \$2<sup>69</sup> ch. ACHAT 10 ET PLUS  
 SA-90 \$2<sup>99</sup> ch.

**PIONEER**  
  
 Modèle CT-10  
**MAGNÉTOPHONE À CASSETTE**  
**\$159<sup>99</sup>**

**AKAI**  
  
 Modèle HX-1C  
**MAGNÉTOPHONE DOLBY B/C**  
**\$199<sup>99</sup>**

**AIWA**  
  
**MAGNÉTO-CASSETTE**  
 Modèle AD-F 350  
 • Dolby B/C • Indicateur LED • Touches électroniques  
**\$289<sup>95</sup>**

**Sansui**  
  
 Modèle D-99 MW  
**MAGNÉTOPHONE À CASSETTE DOUBLE**  
**\$299<sup>99</sup>**

**AKAI**  
  
 Modèle HRX-44  
**MAGNÉTOPHONE À CASSETTES AUTO-INVERSION**  
**\$399<sup>00</sup>**

**HITACHI**  
  
**LECTEUR AU DISQUE NUMÉRIQUE**  
 • Modèle DA-1000  
 • Chargement frontal  
 • Touches électroniques  
**\$439<sup>99</sup>**

**TOSHIBA**  
  
**FOUR MICRO-ONDES**  
 • Contrôles électroniques  
 • Modèle ER-555  
**\$349<sup>99</sup>**

**HITACHI**  
  
**FOUR MICRO-ONDES**  
 • Plateau rotatif  
 • Modèle MR-7830  
**\$499<sup>99</sup>**

**TOSHIBA**  
  
**FOUR MICRO-ONDES**  
 • 1,6 pi. cu.  
 • Modèle ER-875  
**\$529<sup>99</sup>**

**HITACHI**  
  
**FOUR MICRO-ONDES**  
 • Auto-sensor  
 • Modèle MR-8030  
**\$749<sup>99</sup>**

**HITACHI**  
  
**MICRO-ONDES / CONVECTION**  
 • MR-9020 • 1,6 pi. cu. • Intérieur acier inoxydable • Grille de cuisson incluse  
**\$58<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$390<sup>02</sup>**  
**\$999<sup>99</sup>**

**PIONEER**  
  
 • Récepteur stéréo am-fm, modèle SX-202, 25 watts canal  
 • Table tournante, modèle ST-210  
 • 2 haut-parleurs 2 voies, modèle GP-1530  
**\$299<sup>99</sup>** **50 WATTS**

**Sansui**  
  
 • Récepteur stéréo am-fm, modèle R-110, 20 watts canal  
 • Table tournante, modèle PD-11  
 • 2 haut-parleurs 3 voies, modèle SRCA1  
**\$399<sup>99</sup>** **40 WATTS**

**HITACHI**  
  
**DIGITAL**  
 • Récepteur am-fm stéréo, programmable, modèle HTA-25  
 • Table tournante semi-automatique, modèle HT-101  
 • Magnétophone à cassettes avec Dolby, modèle DE-1  
 • 2 haut-parleurs à 2 voies, modèle HSP-400  
**\$599<sup>99</sup>**

**HITACHI**  
  
**ENSEMBLE COMPRENANT:**  
 • Amplificateur intégré de 80 watts HA/3  
 • Magnétophone à cassettes stéréo avec Dolby, modèle DE-12  
 • Table tournante, modèle HT-12 à entraînement par courroie  
 • Syntonisateur AM-FM stéréo digital, modèle FT-3  
 • Haut-parleurs à 3 voies, modèle AP-1235  
**\$58<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$390.02**  
**\$999<sup>99</sup>** **160 WATTS**

**Technics**  
  
 • Amplificateur super classe A, modèle SUV-303  
 • Syntonisateur am-fm stéréo, modèle STZ-35  
 • Table tournante Technics, modèle SLB-200  
 • Magnétophone à cassettes stéréo avec Dolby, modèle RSB-12  
 • 2 haut-parleurs Philips, avec radiateur passif, modèle 9430  
**\$62<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$448.99**  
**\$1099<sup>99</sup>** **90 WATTS**


**Z-3000 Sansui**  
  
 • Récepteur am-fm stéréo digital programmable, modèle Z-3000  
 • Table tournante à entraînement direct, modèle PD-11  
 • 2 haut-parleurs 3 voies, en polypropylène, modèle 1035  
**\$37<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$312.99**  
**\$699<sup>99</sup>** **110 WATTS**

**KENWOOD**  
  
 • Récepteur AM-FM stéréo digital, 80 watts RMS par canal, modèle KR-950  
 • Magnéto cassette stéréo, dolby, modèle KK-31  
 • Table tournante semi-automatique, modèle ST-210  
 • 2 haut-parleurs à 3 voies, JVC Moriele SK-404  
**\$58<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$390.02**  
**\$999<sup>99</sup>** **160 WATTS**

**AKAI**  
  
 • Récepteur digital, à contrôle électronique, modèle AAA-45  
 • Table tournante à entraînement direct, modèle APD-2  
 • Magnétophone à cassettes stéréo Dolby B/C, modèle HX-1C  
 • 2 haut-parleurs, DB+, en polypropylène avec pied  
**\$75<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$516.97**  
**\$1299<sup>99</sup>** **130 WATTS**

**Technics**  
  
 • Récepteur am-fm stéréo digital, modèle SA-350  
 • Table tournante Technics, modèle SLB-200  
 • 2 haut-parleurs Celestion, modèle 130 de fabrication anglaise  
**\$50<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$380.99**  
**\$899<sup>99</sup>** **70 WATTS**

**PIONEER**  
  
**SYSCOM A-50**  
 • Amplificateur SA-940  
 • Syntonisateur FM/AM TX-540  
 • Magnéto cassette stéréo Dolby CT-540  
 • Platine à retour automatique, PL-640  
 • Enceinte à 4 voies et 4 haut-parleurs  
**\$80<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$569.99**  
**\$1399<sup>99</sup>** **140 WATTS**  
 Cabinet audio inclus

**Sansui**  
  
**INTELLIGENT SUPER LOWPFC**  
 • Syntonisateur AMFM stéréo, modèle T-710  
 • Amplificateur intégré, 70 watts RMS par canal, modèle A-910  
 • 2 haut-parleurs, 3 voies, 100 watts ch. Modèle S-930  
 • Cabinet audio inclus, modèle GX-910  
 • Table tournante tangentielle semi-automatique PL-40  
 • Magnétophone à cassette stéréo, modèle D-55  
**\$86<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$596.99**  
**\$1499<sup>99</sup>** **140 WATTS**  
 Cabinet audio inclus

**HITACHI**  
  
 • Syntonisateur am-fm stéréo digital, modèle FT-3  
 • Pré-amplificateur stéréo, avec contrôle audio, modèle HCA-8500  
 • Amplificateur de puissance • Mos Fets • 100 watts par canal, modèle HMA-8500  
 • Lecteur au laser digital, modèle DA-3500  
 • 2 haut-parleurs Celestion, avec radiateur passif de 200 watts, modèle 14  
**\$190<sup>00</sup> X 12 mois versement comptant \$989.99**  
**\$2999<sup>99</sup>** **200 WATTS**

**J.M. SAUCIER**  
 Electronique Ltée

**10,090 boul. St-Laurent**  
 entre Sauvé et Sauriol (métro Sauvé)  
 vaste stationnement gratuit  
**389-3541**

**Sherbrooke 2144, ouest rue King 563-9191**

12 mois sans intérêt pour achat de 650.00 ou plus, sur les articles annoncés seulement

**80 MOIS DE GARANTIE**

80 mois de garantie avec un léger supplément

Les photos peuvent différer des modèles en vente



PORTER A MON COMPTE

# UNE IDÉE CADEAU SONY QUI VOUS PLAIRA SÛREMENT

**VENTE ST-VALENTIN**

**TÉLÉCOULEUR SONY**  
Modèle KV-1980

- Câblodélecteur de 155 canaux incorporé
- Télécommande à 10 touches sans fil
- Image TRINITRON

**PRIX D'AMI \$999<sup>95</sup>**

**MAGNÉSCOPE BETA SONY**  
Modèle SLHFR-30

**PRIX D'AMI \$699<sup>95</sup>**

Capacité BETA HI-FI

- Minuterie programmable
- 6 programmes / 7 jours
- Télécommande sans fil

Garantie de 5 ans sur pièces et main-d'œuvre à domicile incluse dans cette promotion de 3 jours.



Achetez directement d'un centre de Service autorisé SONY.

Garantie 2 ans pièces et main-d'œuvre incluse dans cette promotion de 3 jours.

**LA VENTE SE TERMINE LE 16 FÉVRIER 1985**

**ATELIERS ÉLECTRONIQUES GRANBY**  
31, rue Evangéline 378-0139

**BROSSEAU ST-HUBERT**  
3256, rue Grande-Allée 678-3430

**Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes**  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission  
**AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE**

CRTC — Avis d'audience publique 1985-9. Le C.R.T.C. tiendra une audience publique à partir du 25 mars 1985 au Château Champlain, 1, Place du Canada, Montréal (Qué.), afin d'étudier ce qui suit: Radio Futura Ltée. 45, VERDUN (Qué.). Demande (843219700) présentée par RADIO FUTURA LTÉE en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKVL Verdun, qui expire le 30 septembre 1985. La requérante propose de diffuser 50% de musique vocale en français, ce qui se situe en deça de l'exigence de 65% fixée par la politique du Conseil. La demande peut être examinée chez: 211, av. Gordon, Verdun (Qué.) H4G 2R2.

Quiconque peut consulter la documentation complète touchant cet avis aux bureaux du titulaire de licence dont l'adresse est donnée ci-haut, au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, Promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec), et au bureau régional du C.R.T.C., Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200, ouest, boul. Dochester, Pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4.

Les interventions doivent être envoyées au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et copie conforme à la requérante le ou avant le 5 mars 1985. Pour de plus amples renseignements souscrivez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607.

## PROJECTION DE VIDÉO-CLIPS

### Les ambulanciers en font voir de toutes les couleurs à Marois

La quatrième séance publique du tribunal d'arbitrage chargé d'enquêter sur les conditions de travail des techniciens-ambulanciers du Montréal-Métropolitain a donné lieu, hier, à des scènes lugubres et poignantes alors que la partie syndicale a présenté une série de vidéo-clips qui montrent ces travailleurs en pleine action sur des lieux d'accidents, de meurtres et d'incendies.

**CLAUDE-V. MARSOLAIS**

Parmi les scènes les plus frappantes, telles une série de tableaux hyperréalistes que l'on ne montre jamais au grand public, il y eut celle de ce motard atteint par cinq balles à la tête et à la poitrine dans le centre-ville et dont une équipe d'urgence-santé s'affaire à le maintenir en vie par diverses manipulations techniques.

« Enlevez mes jambes, host... de c... », s'écrie un jeune homme dont la voiture vient de tamponner un lampadaire sur une grande artère et qui a les jambes coincées dans un amas de ferraille. Tout autour, les pompiers s'activent à déchiqueter la tôle et l'acier du bolide afin de le dégager tandis que le médecin et les ambulanciers lui donnent les premiers soins.

La scène la plus horrible qui a été présentée pour illustrer le travail des équipes d'ambulanciers fut celle de cet homme qui a tenté de s'immoler par le feu en mai dernier à Montréal. Encore en vie, l'homme n'émiettait plus que des sons rauques lorsqu'il fut secouru. Mais le geste le plus difficile dans ce cas fut posé par le médecin qui tenta d'administrer au patient une injection alors que sa peau était devenue dure comme du bois parce qu'elle avait été calcinée.

Que dire de ces trois corps asphyxiés que l'on vient de retirer d'un immeuble incendié rue Ontario et que l'on tente de ranimer en pratiquant le bouche à bouche à travers ... les vomissements.

Selon le président du Rassemblement des employés techniciens-ambulanciers, M. Michel Cotton, cette pratique de réanimation buccale n'est pas sans danger puisque déjà deux ambulanciers ont attrapé le sida en secourant certaines personnes.

Ces scènes macabres ont été prises entre le 1er mai et le début de novembre 1984 dans l'agglomération du Montréal-Métropolitain par un caméraman pigiste dont le nom n'a pas été divulgué mais qui a prêté les cassettes vidéo au RETAQ.

M. Cotton a souligné que le document audiovisuel était nécessaire pour démontrer au tribunal d'arbitrage que les techniciens-ambulanciers ne font pas un travail d'infirmière auxiliaire mais plutôt de pompier. Le RETAQ revendique, en effet, un statut distinct pour ses membres puisqu'ils sont appelés à oeuvrer dans des conditions difficiles et hautement émotives et qu'ils doivent en plus pratiquer des actes ou manipulations que ne leur reconnaît pas leur profession.

Le président du tribunal, Pierre Marois, n'a pas voulu commenter la séance de projections à laquelle il a assisté. Il a simplement indiqué qu'on l'avait prévenu de s'en tenir à un petit déjeuner ultra-léger.

M. Marois a, par ailleurs, précisé que le mandat du tribunal d'arbitrage était un peu différent de celui que l'on attribue généralement à un tel organisme puisqu'il ne peut que formuler des propositions relativement aux problèmes connexes à l'appariement, à la rémunération globale, aux exigences de formation et aux avantages sociaux.

Le mandat du tribunal d'arbitrage devait s'échelonner sur une période de trois mois se terminant fin mars mais M. Marois soutient qu'il devra probablement demander une extension de quelques semaines pour mener à bien son travail.

Par ailleurs, le président du RETAQ a appris à la presse qu'un comité d'arbitrage avait décidé de modifier le congédiement de six salariés, au cours de la période des fêtes, en suspension de deux mois. Il espère que 16 autres employés congédiés verront leur cas révisé de la même façon.

# STRUC-TUBE

## en promotion!

Fauteuil pivotant "Alpha" structure en tube laqué noir et housse disponible en noir, rouge ou gris  
**159 \$**

Chaise et fauteuil "Breuer", structure en tube d'acier chromé, assise et dossier cannés. Disponible laqué noir ou hêtre naturel.  
Chaise: **49 \$**  
Fauteuil: **59 \$**

Meuble stéréo en mélamine blanc ou noir. Dimensions: H 40" L 21" P 16"  
**59 \$**

Lit "Teen set" incluant étagère et tiroir en mélamine blanc pour matelas 39" x 75" (non compris)  
**199 \$**

Étagère en mélamine blanc H71" L29" P11"  
**59 \$**

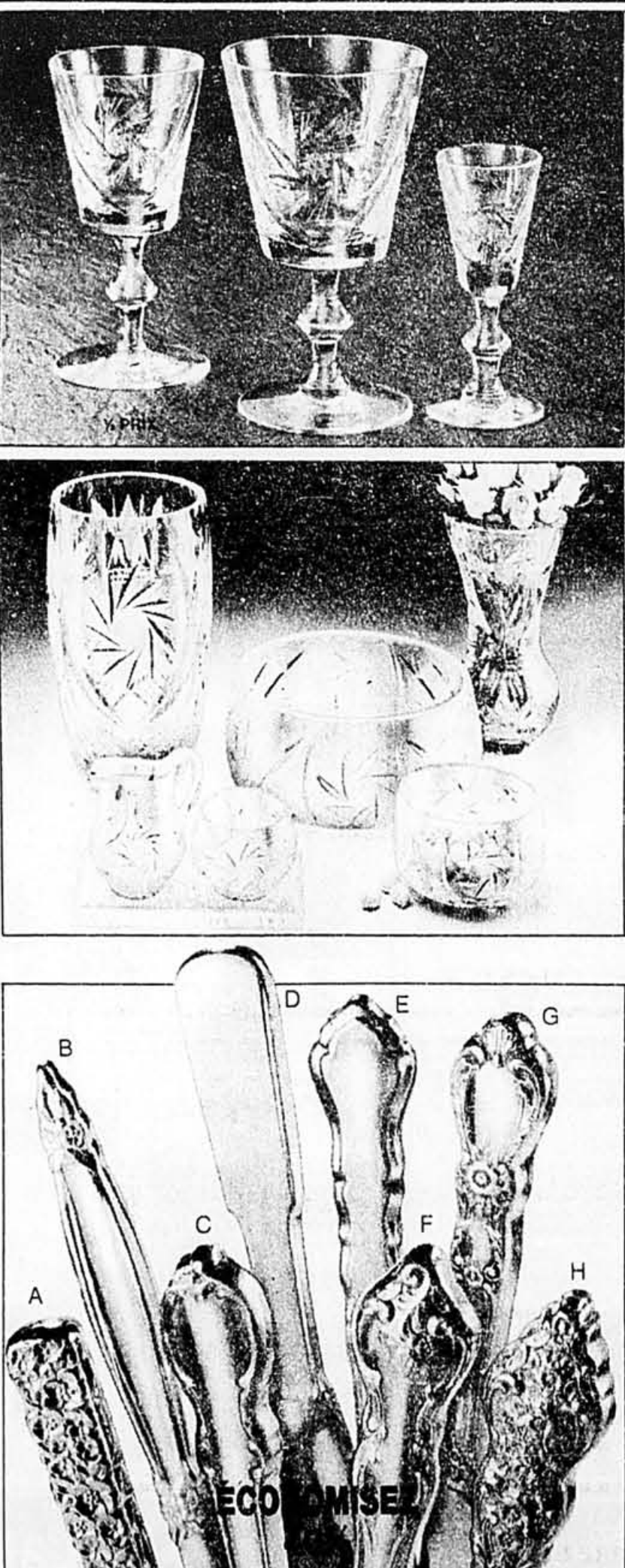
**MONTRÉAL**  
289, rue Sherbrooke ouest  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 844-4608

**MONTRÉAL**  
3782, rue St-Denis  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 282-1666

**LAVAL**  
Centre Laval  
1600, boul. Le Corbusier  
Tél.: (514) 682-1544

**LONGUEUIL**  
Place Longueuil  
825, boul. St-Laurent ouest  
Tél.: (514) 670-1772

# SIMPSON



**1/2 PRIX!**  
SUR NOTRE STOCK ENTIER DE VERRES SUR PIED EN CRISTAL «PINWHEEL». De Hongrie.

Sherry • Sorbet • Assiette à sorbet • Coupe à fruits • Liqueur • Claret  
Prix ord. Simpson 13.98

**6<sup>99</sup>**  
VENTE

Bourgogne • Whisky • Verre • Flûte à champagne • Cognac • Verre à eau  
Prix ord. Simpson 15.98

**7<sup>99</sup>**  
VENTE

**ÉCONOMISEZ 40%**  
ACCESSOIRES «PINWHEEL» EN CRISTAL

Profitez-en dès aujourd'hui! Économisez 50% sur ce cristal à 24% teneur de plomb de Tchecoslovaquie... en prévision de toutes vos réceptions!

Bols • Vases • Ensembles salière et poivrière • Ensembles crémier et sucrier • Cafates • Corbeilles • Et plus encore! Prix ord. Simpson 16.50 à 96.95

**9<sup>89</sup> à 57<sup>99</sup>**  
VENTE

**ÉCONOMISEZ 40%**  
VENTE DE COUVERTS «1847 ROGERS BROS.» EN PLAQUÉ ARGENT OU PLAQUÉ OR

**5<sup>70</sup> à 67<sup>20</sup>**  
VENTE

Complétez votre collection ou commencez-en une! Éléments libres offerts en 8 motifs en plaqué or et en 6 motifs en plaqué argent. Placez votre commande avant le 30 mars et vous la recevrez 6 à 10 semaines plus tard.

A. «Love» • B. «Garland»  
C. «Réflexion» • D. «1867»  
E. «Grande Silhouette» • F. «Orléans»  
G. «Heritage» • H. «Renaissance»

Prix ord. Simpson 9.50 à \$112  
\*Non offerts en plaqué argent

Cristal / argenterie, 445 / 228, cent-9-ville, Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.  
Pour achat en personne seulement

RECHERCHER LES SPÉCIAUX DU JOUR

**10% 20% 30%** chez Simpson centre-ville seulement. Rabais 10% à 30% sur les prix étiquetés. Articles différents à tous les jours.

**Simpson**  
AUJOURD'HUI

## Les profs d'université dénoncent les coupures

Les syndicats regroupant 5 500 des 6 833 professeurs universitaires ont lancé une campagne, hier, pour dénoncer les compressions budgétaires dans les universités qui, selon eux, hypothèquent l'avenir du Québec.

### ANDRÉ NOËL

« La situation des universités a atteint un seuil critique, a dit la présidente de la campagne, Ann Robinson. Bientôt, les établissements ne pourront plus jouer leur rôle dans la préparation du Québec de demain ».

Une première conférence, le 25 février à Sherbrooke, portera sur le sous-financement des universités. Les organisateurs de la campagne feront ensuite le tour de sept autres villes universitaires jusqu'au 21 mars et dépenseront \$200 000, notamment en annonces dans les journaux.

Malgré les progrès accomplis depuis 20 ans, l'enseignement supérieur n'a toujours pas rattrapé la moyenne nationale au Québec, a souligné Mme Robinson.

En 1983, le taux de scolarisation universitaire parmi les adultes de 20 ans et plus était de 9,3 p. cent au Québec, comparativement à 11,8 p. cent en Ontario et 10,6 p. cent pour l'ensemble du Canada.

Chez les Québécois francophones, ce taux n'est que de 7,5 p. cent, estime la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec.

Pourtant, a déploré Mme Robinson, les subventions universitaires par étudiant ont décliné de 10,4 p. cent depuis 1976.



Ann Robinson, présidente de la Campagne des professeurs des universités québécoises.

Les subventions de fonctionnement sont tombées à \$733,8 millions en 1984 (en dollars constants de 1981), alors qu'elles étaient de \$849,5 millions en 1981.

« Toutes les conditions qui font une vie universitaire féconde et rentable se détériorent, a dit Mme Robinson. Des projets de recherche sont abandonnés, les équipements informatiques sont insuffisants et inappropriés, les ratios étudiants/professeurs sont tels que l'encadrement des étudiants en souffre ».

**GBS**  
GENERAL BEARING SERVICE

1326, rue Notre-Dame Ouest  
5750, rue Hochelaga  
6879, rue Jerry Est  
1918, boul. des Laurentides  
805, boul. Ste-Foy (Long.)  
120, boul. Ste-Croix (St-Laurent)

Ouvert le samedi avant-midi 937-7423

**TIMKEN**  
Roulement à rouleaux coniques

**Chocolaterie Corne Toison d'Or**

Voici, fraîchement importé de Belgique, le chocolatissime, préparé avec les meilleurs ingrédients du monde entier. Le cadeau parfait.

pour la SAINT-VALENTIN

Café **La Tulipe Noire**

MAISON ALCAN  
2100 RUE STANLEY  
285-1225

# LE SUR MESURE

pour votre plus beau costume

## 375\$

et plus...

AMERICAN EXPRESS ET AUTRES CARTES DE CRÉDIT HONORÉES

## ARMAND BOUDRIAS

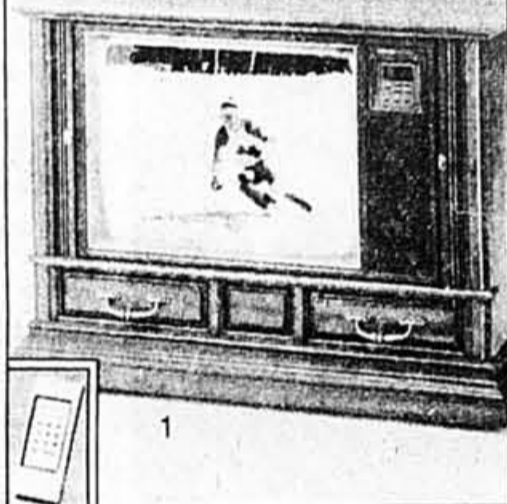
6818, RUE ST-HUBERT, 273-2851 - LES TERRASSES - PLACE BONAVENTURE - PROMENADES ST-BRUNO - PLACE QUÉBEC

# SIMPSON

### TÉLÉ-COULEUR CONSOLE 63 CM (26") «CUSTOM SÉRIES» DE «ZENITH»

1. Modèle avec tube-image « Chromasharp 100 » à électrons alignés... pour une image des plus nettes et des plus fidèles. Superbe console fini chêne ton muscade, roulettes dissimulées. Modèle SS2545.

**\$999**



### LA QUALITÉ ET LA PERFORMANCE DES TÉLÉVISEURS «ZENITH» NE SONT PLUS À FAIRE!

Voici les raisons pour vous procurer un téléviseur « Zenith »:

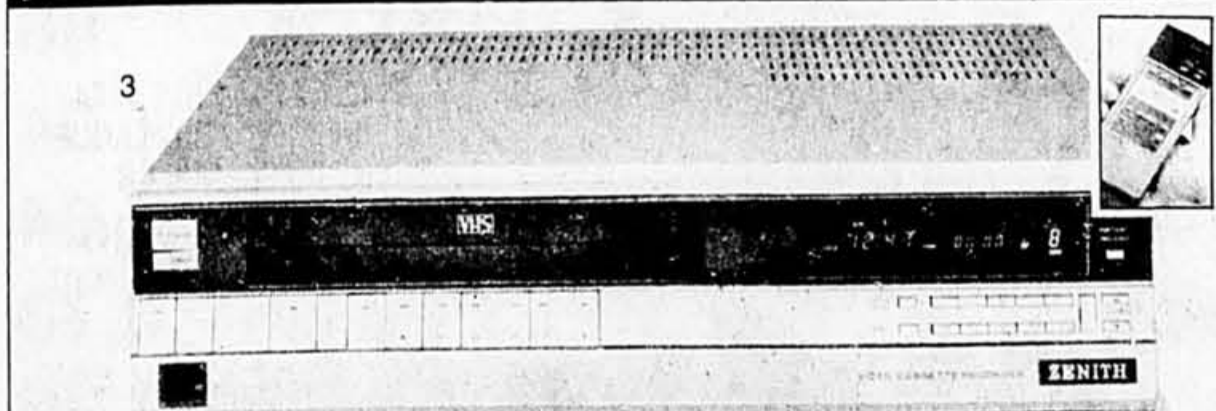
- Syntonisateur électronique contrôlée à quartz pour reproduction de haute qualité
- Télécommande « Computer Space Command » pour mise en marche / arrêt, accès direct au canal ou par ordre croissant / décroissant, volume / amortissement
- Canaux à affichage DEL facile à lire
- Peut capter jusqu'à 154 canaux (ou offerts).

**\$699**

### TÉLÉ-COULEUR 48 CM (20") «SYSTEM 3» DE «ZENITH»

2. Modèle avec tube-image « Chromacolor Contrast » à vitre foncée absorbant la lumière ambiante pour vous offrir des contrastes exceptionnels. Et la matrice noire entourant chaque point de couleur vous procure des couleurs riches et fidèles. Modèle SA1937P.

Divertissement au foyer. 395, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Pour achat en personne seulement.



### 3. MAGNÉTOSCOPE «ZENITH» FORMAT VHS

**\$779**

Notez les caractéristiques:

- Syntonisateur électronique à quartz vous donnant accès à 133 canaux
- 8 émissions programmables sur une période de 14 jours • Réperage à 4 têtes • Télécommande « Space Command » sans cordon • Dispositif de réperage à 2 vitesses • Indicateur automatique vous indiquant le nombre de pieds à écouler • Modèle VR3010.



**CONSULTEZ LA CLINIQUE D'HYPERTENSION ARTÉRIELLE de la FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR**

Jeudi 28 février 1985  
10 h à 21 h  
à La Cave  
Simpson centre-ville  
AUCUNS FRAIS - AUCUNE OBLIGATION

*Simpson*  
AUJOURD'HUI

# L.L. Lozeau

DÉVELOPPEMENT ET AGRANDISSEMENT : SERVICE 1h

*An vrai choc... amoureux!*

**DL-200**

Voici l'appareil 35mm le plus révolutionnaire depuis plusieurs années. Cette merveille incorpore le maximum de caractéristiques dans un boîtier robuste et compact.

- avance du film automatique
- flash automatique
- contrôle de contre-jour
- réglage automatique des ASA
- chargement automatique
- plus d'un détail qu'il faut voir pour les croire
- retardateur

Seulement **\$189<sup>99</sup>**

*Vous aimerez nos prix...*

**CIBACHROME II**

**SPÉCIAL SUR PRODUITS CIBACHROME**

PAPIER	Format	Quantité	Prix
— cibachrome A-II	8 X 10	10 f.	\$ 8.49
— cibachrome A-II	8 X 10	50 f.	\$36.99
— cibachrome A-II	11 X 14	10 f.	\$15.99
— cibachrome A-II	11 X 14	50 f.	\$69.99
— cibachrome A-II	16 X 20	10 f.	\$34.99

CHIMIE

- P30 ensemble 1 litre \$16.99
- P30 ensemble 2 litres \$26.99
- P30 ensemble 5 litres \$52.99

**Le grand chef de la photo/vidéo**

6229 St-Hubert 274-6577  
Beaubien

À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Un scientifique va succéder au recteur Paul Lacoste**

■ Signe des temps. Les deux candidats recommandés pour succéder à l'actuel recteur de l'Université de Montréal, Paul Lacoste, sont des scientifiques de grand calibre. Le choix final se posera, lundi prochain, entre MM. Gilles Cloutier et Roland Doré, respectivement vice-président à la technologie et aux affaires internationales d'Hydro-Québec, et directeur de l'École polytechnique de l'U. de M.

**NICOLE BEAUCHAMP**

Le long processus de consultation, amorcé à la rentrée de septembre, arrive en effet à sa phase décisive. Le comité chargé de mener toute cette opération a transmis ses recommandations au Conseil de l'université, instance qui a le dernier mot. Dans cette espèce de course de fond, 55 noms figuraient à la ligne de départ, dont celui du recteur sortant Paul Lacoste. Après un deuxième mandat qui expire en juin prochain, soit 10 années à la tête de l'institution du Mont-Royal, M. Lacoste se rangeait parmi les aspirants au poste de prestige comme le candidat de la réserve.

**Pour le changement**

Mais un vent en faveur du changement a soufflé au sein de la communauté universitaire. Lors du scrutin indicatif de novembre, l'assemblée universitaire, composée en grande partie de professeurs, avait exprimé ses préférences en ce sens. M. Gilles Cloutier en était ressorti comme le favori et avait devancé le recteur par 96 voix contre 41. Quelque 75 personnes et organismes ont ensuite défilé devant le comité consultatif pour faire entendre leur point de vue sur les besoins de l'établissement de haut savoir et le style de rectorat souhaité.

Les deux personnes sélectionnées en bout de piste mènent une brillante carrière. La longue feuille de route de M. Cloutier, âgé de 56 ans et docteur en physique, se déploie dans le monde de la recherche, d'abord au laboratoire de la compagnie RCA Victor de 1959 à 1963. Après cinq années d'enseignement à l'Université de Montréal, il occupe des postes de direction à l'Institut de recherches d'Hydro-Québec. Il quitte ensuite l'IREQ en 1978 pour s'en aller vers l'ouest canadien où il a présidé le Conseil de recherche de l'Alberta jusqu'en 1983. Il a en outre fait partie de divers organismes voués au développement des sciences et de la technologie, tel le Conseil national de recherches du Canada, l'Université de Montréal et celle de l'Alberta lui ont déjà décerné un doctorat honoris causa.

Quant à lui, M. Roland Doré, 46 ans, a une formation supérieure en génie mécanique. Depuis l'obtention d'un doctorat dans cette discipline à l'Université de Stanford de Californie en 1969, il a poursuivi sa carrière universitaire à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, où ses fonctions dans la sphère de la recherche l'ont conduit à la direction de l'école en 1982. L'institution montréalaise connaît donc, la semaine prochaine, le troisième recteur laïque de son histoire. M. Paul Lacoste avait pris la relève du Dr Roger Gaudry, qui avait été nommé sous le régime de l'ancienne charte ecclésiastique par le cardinal Paul-Émile Léger.

**Pour centraliser Police-jeunesse**

■ Le Conseil stratégique de la protection des enfants, mis sur pied par la mère du petit Sébastien Métivier, disparu depuis le 1er novembre, fait circuler une pétition pour forcer la direction du service de police de la CUM à centraliser les effectifs de Police-jeunesse. Selon Mme Christiane Métivier-Sirois, la création d'une telle escouade spécialisée dans les enquêtes sur les cas de disparition et de rapt d'enfants aurait pour effet d'améliorer l'efficacité du service et, par ricochet, les relations entre les policiers et les membres des familles qui ont à vivre ces drames bien particuliers. On s'attend à recueillir au moins 20 000 noms au cours de la prochaine semaine seulement. Les gens qui appuient ce projet de brigade centralisée peuvent aussi exprimer leur opinion, en personne ou par le courrier, au 4047 est, rue Sainte-Catherine, code postal H1W-2G9.

**Trois Montréalais détenus au Vermont**

■ (PC) — Les trois Montréalais d'origine haïtienne arrêtés lundi dernier pour avoir présument aidé des compatriotes à entrer illégalement aux États-Unis devront demeurer derrière les barreaux, à Burlington, au Vermont, un juge ayant refusé hier de leur accorder un cautionnement.

Un grand jury devrait décider aujourd'hui si les preuves accumulées par les autorités policières américaines, en l'occurrence la U.S. Border Patrol, sont suffisantes pour tenir un procès.

Roger Desronvil, 49 ans, Nicholas Decossi, 36 ans et Jacqueline Sanon, 33 ans sont soupçonnés d'être à la tête d'un réseau qui aide des Haïtiens arrivés à Montréal à traverser illégalement aux États-Unis, moyennant une somme d'argent allant de \$1 200 à \$1 500.

La loi américaine prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement pour chaque personne introduite de cette façon en territoire américain.

Des agents de la GRC de Montréal suivent de près le dossier et porteront vraisemblablement des accusations à leur tour pour conspiration en terre canadienne en vue de faciliter l'entrée illégale aux États-Unis.

**Joignez-vous à moi et donnez du fond du cœur à la Fondation.**



Andrée Lachapelle

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous, et si un jour c'était vous... Envoyez vos dons à l'adresse suivante:

Fondation du Québec des maladies du cœur  
440, Dorchester ouest  
Bureau 1401, Montréal H2Z 1V7


**FORFAIT NEIGE**

Venez vous offrir une journée de neige comprenant: votre chambre, petit déjeuner, accès aux activités sportives du Manoir (dont notamment, le ski de fond, le patinage, la glissade en traine ou en tube et l'air pur du Manoir) et repas du soir. Aucuns frais d'hébergement pour les enfants de moins de 12 ans partageant la chambre des parents. Tout ça, on vous l'offre à partir de **\$55** (Taxes et service inclus)

Au Manoir du Lac Delage, vous pouvez jouer, patiner, glisser, skier, paresseur, vous régaler, et vous reposer.

**LE MANOIR DU LAC DELAGE**  
40, avenue du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0  
RÉSERVATIONS 1-800-463-2841

**SIMPSON**



Fourreau avec gland. Tan en largeur D, noir en largeurs D et 2E.

Lacé à 3 oeillets. Noir ou brun. Largeurs D et 3E.

Fourreau en brun ou noir. Largeur E.

**AU CHOIX 59<sup>99</sup> VALEUR SIMPSON**

**SOULIERS «FLORSHEIM» POUR HOMMES... L'ÉLÉGANCE À BAS PRIX INVITANT!**

PROJECTION 85: A cause de l'élégance évidente et du confort inégalés des souliers «Florsheim», nous sommes de nouveau assurés qu'ils seront encore plus en demande en 85. Les souliers «Florsheim» sont synonymes d'élégance, de confort et de qualité, c'est pourquoi Simpson vous les offre... et à bas prix en plus! La saison à venir s'annonce donc des plus prometteuses... Les souliers sont d'une grande qualité sinon plus et les prix Simpson sont des plus invitant. Modèles fabriqués au Canada. Avec empeignes et semelles en cuir. Pointures (avec 1/2") 7 1/2 à 11.

Chaussures pour hommes, 295, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

**ÉCONOMISEZ 25% à 50%**

Sélection de fils lavables à la machine



SAYELLE SIMPSON. Pelote 50 g. 100% «Orlon» acrylique worsted, 4 brins. Choix de 42 couleurs. Prix ord. Simpson 1.35	<b>.67</b>
«SAYELLE SOFTEX» de «BUCILLA». Pelote 100 g. 100% «Orlon» acrylique worsted, 4 brins. Couleurs variées. (Centre-ville seulement.) Prix ord. Simpson 2.69	<b>1.34</b>
«WINFANT PLUS» POUR LAYETTE. Pelote 25 g. 100% acrylique. Tons variés. Prix ord. Simpson .89	<b>.66</b>
«CAPRI» CALIBRE SPORT DE «LAINE DOR». Pelote 50 g. 100% acrylique, 3 brins. Choix de 24 couleurs. Prix ord. Simpson 1.39	<b>1.04</b>
«CAPRICE» CALIBRE SPORT DE «LAINE DOR». Pelote 50 g. 100% acrylique brossé, 3 brins. Choix de 24 couleurs. Prix ord. Simpson 1.79	<b>1.34</b>
«ASTRID» CALIBRE SPORT DE «LAINE DOR». Pelote 150 g. 100% acrylique, 3 brins. Choix de 27 couleurs mode. Prix ord. Simpson 4.98	<b>3.73</b>
«ROYELLE» DE «LAINE DOR». Pelote 50 g. 100% acrylique worsted, 4 brins. Choix de 18 couleurs. Prix ord. Simpson 1.69	<b>1.26</b>
«GRATTÉ» CALIBRE SPORT DE «LAINE DOR». Pelote 50 g. 100% acrylique brossé, 3 brins. Choix de 27 coloris mode. Prix ord. Simpson 2.29	<b>1.71</b>

Aussi disponibles:  
• Patrons bilingues  
• Une sélection complète de fils mode  
• Tous les accessoires

La vente se termine le samedi 23 février

Fils, 894

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT, AU 5e CENTRE-VILLE ET AU 3e À FAIRVIEW.

LAINE dor MTL. VARNIS  
La laine qui travaille pour vous

VOYAGES  
**TRAVELAIDE**  
55e année  
au bon accueil des  
Canadiens

**LE CIRQUE SHRINER S'EN VIENT AU FORUM... NE LE MANQUEZ PAS!**

Jeudi 28 février — 14 h 30 et 19 h 30  
Vendredi 1<sup>er</sup> mars — 14 h 30 et 19 h 30  
Samedi 2 mars — 10 h 30 et 20 h  
Dimanche 3 mars — 13 h 30 et 17 h 30

**Simpson**  
AUJOURD'HUI